



# PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE COUËRON 2024/2027

**« Il faut tout un village pour éduquer un enfant. »**

Proverbe africain

## Sommaire

PREAMBULE.....	3
1 Éléments de contexte.....	5
1.1 Périmètre, public et durée du PEdT.....	5
1.2 Territoire concerné et Public .....	6
1.3 Acteurs locaux et partenaires institutionnels :.....	6
1.4 Dispositifs existant sur le territoire .....	7
1.4.1 Les temps scolaires .....	7
1.4.2 Les temps périscolaires.....	11
1.4.3 Les accueils et activités éducatives organisés sur le mercredi.....	13
1.4.1 Les centres de loisirs et séjours extrascolaires.....	14
2 Coordination et Pilotage du PEDT .....	15
2.1 Type de coordination .....	15
2.2 Bilan du précédent PEdT.....	17
3 Axes Prioritaires du PEdT 2021-2024 .....	33
3.1 Les objectifs du PEdT .....	33
3.2 Le cadre de l'évaluation du PEdT 2024-2027.....	33
3.3 Les actions prioritaires du PEdT.....	34
ANNEXE : Demande Complémentaire Plan Mercredi .....	26

## PREAMBULE

La ville de Couëron met en place des actions au niveau local pour répondre aux besoins des habitants et plus particulièrement les politiques en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, et celles qui ont trait au lien social, à l'animation de la vie sociale et aux solidarités. Les engagements municipaux se structurent autour des marqueurs suivants :

- Placer la transition écologique au cœur de l'ensemble des politiques publiques ;
- Conforter la cohésion sociale de notre territoire assurant le bien-être de tous ses habitants ;
- Agir sur la qualité de vie au quotidien dans un environnement préservé et protecteur.

Si offrir des services au quotidien, en proximité et accessibles au plus grand nombre, est plus que jamais affirmé, la Ville considère tout aussi important d'aménager harmonieusement les espaces et de prendre soin de la population durablement et ce, dès le plus jeune âge.

A travers la Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028, la Ville formalise ses engagements territoriaux en matière de continuité éducative, de coordination et de transversalité des politiques publiques et de complémentation de l'action publique au profit des familles. Le Projet Educatif de Territoire (PEdT) 2024-2027 constitue le pilier éducatif de la CTG.

« *Il faut tout un village pour éduquer un enfant* ». C'est dans le sillage de ce proverbe africain que la Ville fonde sa politique éducative depuis la mise en œuvre de son premier Projet Educatif du Territoire (PEdT) en 2014. Fédérant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, le PEdT place l'enfant au cœur d'un projet global où réussite, bien-être, émancipation, inclusion et ouverture culturelle ont toute leur place.

L'éducatif est ainsi entendu dans sa globalité par la mise en cohérence de tous les champs et acteurs locaux qui concourent à la construction et au développement d'un environnement harmonieux, favorable à l'enrichissement et à la réussite éducative des plus jeunes. Les enjeux sont multiples et interreliés :

- Donner aux enfants les opportunités de découvertes au monde et à l'Autre, à travers une pluralité d'expériences, de rencontres et d'environnements ;
- Les accompagner à vivre les prochaines étapes de leur vie tout en construisant des bases solides ;
- Leur permettre d'être acteur dans les différentes facettes de leur vie citoyenne et ce dès le plus jeune âge.

Pour ce faire, au quotidien, la Ville met en œuvre des actions pour accompagner les familles dans l'exercice de leur parentalité, favoriser l'éducation artistique et culturelle dans des cadres différents, développer la pratique sportive, contribuer à l'accueil des enfants en situation de handicap, et proposer un accompagnement individuel pour les enfants chaque fois que cela est nécessaire.

Inscrit en continuité du précédent projet, ce nouveau PEdT 2024-2028 est l'occasion de réaffirmer nos valeurs et notre volonté de les partager avec l'ensemble des membres de la communauté éducative, de rappeler notre attachement à l'indispensable continuité éducative tout au long du temps de l'enfant, de construire et faire vivre un projet éducatif par la concertation et la communication avec les différents acteurs de terrain.

Autant d'ambitions constantes de la municipalité, pour répondre aux attentes et aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs familles.

La Ville intègre les enjeux du développement durable dans l'ensemble de ses politiques publiques. S'agissant de celle de l'éducation, elle contribue à la réalisation des objectifs de développement durable suivants :

4 - ÉDUCATION DE QUALITÉ 

5 - ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 

10 - INÉGALITÉS RÉDUITES 

11 - VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 

12 - CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 

16 - PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES 

17 - PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 

## 1 Éléments de contexte

### 1.1 Périmètre, public et durée du PEdT

Couëron est située en Loire-Atlantique, à l'ouest de Nantes sur la rive nord de la Loire. En limite de Saint-Herblain, Sautron, Saint-Etienne de Montluc, Orvault et Indre, elle fait partie de la métropole nantaise.

Bénéficiant des services de mobilités Naolib et d'une gare reliant le centre-ville de Nantes en quelques minutes, la Ville offre une facilité de circulation vers les communes avoisinantes. Elle propose également de nombreuses ressources au sein même de son bourg et des quartiers la composant. Elle offre ainsi des services de proximité variés, accessibles et pouvant apporter de multiples réponses à l'ensemble de la population.

Couëron compte 23 057 habitants en 2021 (source INSEE). La population de la commune est répartie entre deux secteurs principaux :

- Couëron Bourg ;
- La Chabossière.

Depuis 2015, la variation de la population est de +1.9%, contre +1.2% sur Nantes et la Métropole Nantaise, voire +0.3% sur le territoire français<sup>1</sup>.

Avec une densité de 523.7 habitants par km<sup>2</sup>, le territoire a connu une hausse de 25.49%<sup>2</sup> de sa population entre 2008 et 2021, et une augmentation de pratiquement 73.7%<sup>3</sup> en 50 ans. La ville de Couëron n'est ainsi plus le village qu'elle était, mais une ville en pleine urbanisation et les écoles sont le miroir de ce changement identitaire et de la nécessité des services publics de s'adapter à ce mouvement de population.

Les 0-14 ans représentent à ce jour 20%<sup>4</sup> de la population couëronnaise. La mise en perspective de multiples projets en direction des jeunes enfants et adolescent.e.s et la mobilisation de la communauté éducative dans son ensemble sur des valeurs partagées, sur des objectifs communs, sont des dynamiques dans lesquelles continue de s'inscrire le PEdT couëronnais afin de faire vivre le principe de co-éducation sur le territoire.

L'équipe municipale a finalisé son nouveau projet de collectivité 2021-2026 dans lequel elle ambitionne de favoriser le bien-être et la réussite de chaque enfant en défendant des valeurs d'inclusion, de citoyenneté, de bien-être, d'innovation, qui favorisent l'épanouissement dès le plus jeune âge. Ces idées, la nouvelle équipe entend les incarner dans les actions mises en place sur le territoire.

Ainsi, dans le cadre du renouvellement du PEdT, les élus poursuivent leur ambition de porter une offre globale et éducative émancipatrice, visant la promotion de la réussite éducative. Ils réaffirment ainsi leurs intentions éducatives :

- L'enfant au cœur du projet, dans une triple dimension : le bien-être, la réussite éducative, la place et l'implication des enfants dans l'action éducative.
- Une offre émancipatrice vectrice de socialisation, d'inclusion, de citoyenneté, contribuant à la lutte contre les inégalités et engagée pour la transition écologique.
- Le principe de laïcité posé comme socle de l'action éducative.
- La continuité éducative avec comme ambition la qualité et la diversité des activités proposées, des formes d'apprentissage pour des parcours éducatifs renouvelés croisant tous les temps de l'enfant, tous les acteurs éducatifs.
- Une communauté éducative mobilisée dans son ensemble avec pour ambition partagée : l'éducation globale.

<sup>1</sup> Source : Insee, RP2015 et RP2021 exploitations principales en géographie au 01/01/2024.

<sup>2</sup> Ibidem.

<sup>3</sup> Ibidem. Population en 1975 = 13 273 habitants.

<sup>4</sup> Ibidem.

Faire société, favoriser les expressions, contribuer à la coopération, à la construction de chacune et chacun sont autant d'enjeux sociaux, éducatifs et culturels que souhaitent relever la ville de Couëron et les acteurs du territoire avec les enfants pour qu'ils se construisent en tant qu'adultes citoyens de leur territoire.

## 1.2 Territoire concerné et Public

Le PEdT concerne aujourd'hui les **2 138 élèves de 3 à 11 ans**, soit 1 404 élèves en élémentaire et 734 élèves en maternelle.<sup>5</sup>

Les enfants sont accueillis au sein des 12 écoles primaires publiques de la Ville, à savoir :

- 5 écoles publiques maternelles :
  - Ecole maternelle Rose-Orain ;
  - Ecole maternelle Charlotte-Divet ;
  - Ecole maternelle Léon-Blum ;
  - Ecole maternelle La Métairie ;
  - Ecole maternelle Jean-Macé.
- 6 écoles publiques élémentaires :
  - Ecole élémentaire Louise-Michel ;
  - Ecole élémentaire Marcel-Gouzil ;
  - Ecole élémentaire Anne-Frank ;
  - Ecole élémentaire La Métairie
  - Ecole élémentaire Paul-Bert ;
  - Ecole élémentaire Aristide-Briand.
- 1 groupe scolaire primaire :
  - Groupe scolaire Jean-Zay.

Le groupe scolaire privé St-Symphorien accueille, quant à lui, environ **353 élèves** (maternelle et élémentaire).

Rapportée aux chiffres du recensement 2021, la population des enfants scolarisés dans les écoles primaires du territoire représente 10.8% de la population globale.

## 1.3 Acteurs locaux et partenaires institutionnels :

### Les partenaires institutionnels :

- L'Éducation nationale (EN) ;
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Loire-Atlantique ;
- La Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) ;
- Le Département de Loire-Atlantique.

### Partenaires associatifs :

- L'Amicale Laïque de Couëron Centre (ALCC) ;
- L'association socioculturelle du Centre Pierre-Legendre ;
- L'association socioculturelle du Centre Henri-Normand ;
- L'École de Musique ;
- L'Office Municipal des Sports (OMS) ;
- Ecopôle.

<sup>5</sup> Source : données extraites par le service Relation aux familles ; juin 2024.

**Services de la collectivité territoriale**, notamment :

- Service éducation ;
- Service de la restauration collective et entretien ménager ;
- Service relations aux familles ;
- Service enfance-jeunesse ;
- Service petite enfance ;
- Service transition écologique et dialogue citoyens ;
- Service spectacle vivant ;
- Service culture ;
- Service des sports ;
- Service vie associative et initiatives locales ;
- Service patrimoine bâti ;
- Service système d'information ;
- Service des espaces verts et naturels ;
- Services des ressources humaines ;
- Service des finances.

**Autres partenaires :**

- Directions et équipes enseignantes des établissements scolaires publics ;
- Associations de parents d'élèves :
  - Association des parents d'élèves du site Louise Michel – Rose Orain (APEROLM) ;
  - APE Divet/Gouzil ;
  - APE Jean Zay ;
  - FCPE Les Ardilllets ;
  - APE La Métairie ;
  - FCPE La Chabossière

Les parents ont été sollicités par l'intermédiaire des associations de parents d'élèves afin de participer aux différents temps d'ateliers et de rencontres proposés dans le cadre de la démarche d'évaluation et de définition des objectifs et actions du nouveau PEdT. Ceux-ci se sont montrés présents dans les différents temps de rencontre proposés depuis le mois de septembre 2023.

## **1.4 Dispositifs existant sur le territoire**

### **1.4.1 LES TEMPS SCOLAIRES**

C'est un moment placé sous la responsabilité de l'Education nationale qui permet aux enfants d'acquérir les apprentissages scolaires. Son fonctionnement est régi par le Code de l'Education.

Au-delà des locaux scolaires et des équipements sportifs et culturels, la Ville met à disposition des équipes enseignantes : budgets de fonctionnement, équipements (mobilier, fournitures) et locaux ainsi que les moyens humains (ATSEM et agents d'entretien des locaux) indispensables à l'éducation des enfants.

Chaque année, la Ville propose également aux écoles des services (transports, gymnases, piscine, itinéraires culturels, ...) au profit des enfants afin de favoriser l'ouverture à la culture et aux activités physiques et sportives.

Outre toutes les propositions mises à disposition par la collectivité, une enveloppe annuelle est allouée en faveur de sorties scolaires. Celle-ci est basée sur un forfait par élève. Chaque équipe enseignante est libre de construire pédagogiquement ses projets et d'utiliser en fonction de ses choix ce budget pour organiser des

sorties ou classes de découverte. Ainsi, le site de l'Erdurière est mis à disposition pour des activités de plein air.

### ***L'éducation au numérique (ONUMECS – déploiement de l'outillage numérique des écoles et des sites scolaires) :***

Les défis de l'éducation numérique sont multiples : équipements, connectivité, formation, innovation pédagogique, transformation des pratiques pédagogiques, etc. La définition d'un socle numérique partagé entre l'Education nationale et la collectivité participe à l'activation de leviers pour s'assurer que l'école et les espaces éducatifs associés répondent à ces enjeux. Parallèlement à ces défis organisationnels et techniques, il est également nécessaire de répondre aux nouveaux enjeux environnementaux et à la question d'écoresponsabilité des services (sobriété) que proposera l'éducation numérique.

La mutualisation des espaces est forte au sein des sites scolaires (école, péri-éducatif, extrascolaire). En favorisant un partage de matériel avec d'autres publics, l'école peut devenir ressource pour le territoire : éducation aux médias, coproduction de projets dans une continuité des temps éducatifs, etc.

Au-delà des enjeux pédagogiques et éducatifs que revêt le numérique, les ENT ont pris place, dans le quotidien des écoles au service de la continuité pédagogique et du maintien du lien entre l'école et les familles. Il en est de même pour les équipes Ville qui dans l'exercice de leurs missions mobilisent ces supports pour communiquer, accéder à l'information, animer des projets, produire de la ressource, déclarer des données d'activités (ex : dématérialisation du pointage des activités péri-éducatives, etc.). Les associations organisatrices des centres de loisirs au sein des écoles rencontrent également ces réalités. La continuité d'exercice via le numérique doit pouvoir être confortée.

C'est pourquoi les objectifs attendus sont doubles. Il s'agit de :

- Accompagner le déploiement du numérique éducatif sur les temps scolaires et péri-éducatifs ;
- Conforter la connectivité et la continuité de pratiques professionnelles sur les temps péri-éducatifs et extrascolaires.

### ***Le sport terrestre et la natation scolaire***

Les pratiques sportives permettent l'épanouissement de chacune et chacun en offrant des espaces de socialisation et de solidarité, qui favorisent le respect des règles, de soi et des autres. La valorisation de la notion d'équipe contribue à l'apprentissage de la responsabilité et de la citoyenneté tandis que la pratique elle-même permet une meilleure connaissance de soi et participe à l'éducation à la santé. La pratique du sport contribue aussi à l'égalité des chances donnant à tous les élèves les mêmes droits et devoirs.

C'est sur ces bases que la ville de Couëron au-delà de la mise à disposition des équipements sportifs, propose des activités sportives organisées et dispensées en partenariat avec l'Education nationale dans le cadre d'un cursus scolaire.

La ville de Couëron intervient auprès des écoles dans le cadre d'une organisation en 4 cycles par classe pour :

- L'enseignement de la natation, un axe fort :

Depuis 2018, la Ville a renforcé son engagement dans le projet éducatif sportif. En effet, afin d'améliorer la qualité pédagogique des séances de natation scolaire 3 maîtres-nageurs sauveteurs sont mis à disposition sur la quasi-totalité des séances aquatiques dispensées aux maternelles (grande section) et élémentaires (du CP au CM2).

L'objectif est de tout mettre en œuvre pour qu'un enfant scolarisé à Couëron obtienne l'attestation « Savoir Nager » à la fin de la 6<sup>ème</sup>.

Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à

pente douce). Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement.

Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième. Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école, notamment pour la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A. 322-42 et A. 322-64 du [code du sport](#).

- Le soutien à l'enseignement des activités physiques et sportives (APS) en milieu scolaire

Chaque classe élémentaire (du CP au CM2) des écoles publiques bénéficie d'interventions d'ETAPS à raison d'une heure par semaine sur l'année (à l'exception des classes se rendant à la piscine sur l'une des 4 périodes). Les éducateurs proposent différentes activités dont, sur certains cycles, des sports innovants tels que le tchoukball, le kinball ou le floorball.

Ce sont plus de 22 équipements sportifs qui sont également mis à la disposition des enseignants ou des équipes d'animation en autonomie pour y proposer des ateliers de pratique sportive.

### ***L'éducation culturelle et artistique à Couëron***

En partenariat avec l'Inspection académique, la ville de Couëron propose, depuis 2009, un dispositif d'éducation artistique et culturelle qui s'inscrit dans la volonté de favoriser l'accès de l'enfant à la culture, aux savoirs et à la compréhension, de contribuer à son épanouissement par la diversité de moyens d'expressions et de l'accompagner à occuper pleinement sa place dans la société.

Source inépuisable de plaisir et d'émerveillement, la culture est l'un des éléments fondateurs de la vie en société, l'un des facteurs essentiels de l'émancipation et de l'épanouissement de l'individu.

La politique culturelle menée par la ville de Couëron a pour ambition de s'adresser à un large public dans un esprit de proximité, d'ouverture et de découverte. Elle met à cette fin l'accent sur la médiation et le travail en partenariat et croise diffusion, encouragement de la pratique amateur et action culturelle. Une attention particulière est portée dans ce cadre au jeune public, dans une perspective de formation du public de demain.

En référence à la circulaire n°2013-073 du 3-5-2013, le parcours d'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition et l'appropriation par chacun d'une culture artistique qui est une composante de la culture commune portée par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ainsi, le dispositif d'éducation artistique et culturelle de la Ville propose à l'enfant au long de sa scolarité un parcours qui l'ouvre à une culture pluridisciplinaire et transversale autour de trois piliers : les connaissances, les pratiques et les rencontres.

L'éducation artistique doit faire en sorte que l'accès aux lieux, aux œuvres et aux pratiques ne soit plus seulement le fruit du hasard ou du milieu socioculturel de l'enfant. L'éducation artistique et culturelle doit favoriser les notions de contact mais aussi de plaisir afin de développer chez les enfants un intérêt pour l'art et la culture.

Les itinéraires artistiques et culturels, les actions de sensibilisation, les spectacles sont mis en place chaque année :

- 41 itinéraires par an répartis de manière variable entre les secteurs. (29 à destination d'enfants d'élémentaire et 12 pour les cycles de maternelle). La moitié des élémentaires et des maternelles bénéficient d'un itinéraire (Cycle long qui répond aux piliers de l'Education Artistique et Culturelle) ;
- 41 actions de sensibilisation : l'autre moitié des élémentaires et maternelles disposent d'une action EAC que l'enseignant peut compléter dans le cadre de son propre projet de classe et d'établissement.

Certains de ces itinéraires artistiques et culturels proposent le croisement entre plusieurs domaines artistiques, sous l'égide d'un domaine principal. Les arts du son sont très présents et sont portés et animés par les musiciennes intervenantes de la Ville.

De plus, prenant appui sur la richesse de son territoire, la Ville propose actions et itinéraires ayant trait au patrimoine culturel et naturel de la commune.

Un itinéraire prend place au sein d'un parcours qui se construit lui-même tout au long de la scolarité. En s'appuyant sur le projet d'école et le parcours de l'élève, l'enseignant élabore un projet de classe auquel se trouve associée une proposition de contenu culturel.

Les intervenants peuvent être les musiciens intervenants de la Ville, le personnel des services culturels de la Ville (bibliothèque, archives et patrimoine, spectacle vivant), des artistes mobilisés pour l'occasion, des professeurs de l'école de musique, des intervenants spécialisés. Le projet est placé sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant. Son implication est un axe fondamental de la réussite des actions dont il fait le lien entre chacune des interventions.

Des actions de sensibilisation autour de la programmation de spectacles du théâtre, des archives et du patrimoine ou à la médiathèque en fonction des activités et de l'actualité sont également proposées. Elles sont assurées par le personnel des services culturels de la Ville (médiathèque, archives et patrimoine, spectacle vivant), des artistes mobilisés pour l'occasion, des intervenants spécialisés, et s'organisent autour d'une à trois séances d'intervention. Avec des formes variées (jeux, visites, rencontres...), elles offrent un éclairage détaillé sur une thématique que l'enseignant peut approfondir à son propre rythme. L'action de sensibilisation ne peut être qu'un simple déplacement. Des temps d'échanges en amont entre les enseignants et les professionnels permettent d'adapter les séances et d'éveiller au mieux l'intérêt des élèves à différents types de pratiques et d'usages artistiques et culturels.

- Les spectacles : la saison du théâtre municipal Boris Vian s'articule autour d'une programmation tout public sur la base d'une ligne de programmation dite « familles » et sur le temps scolaire avec plus de 10 spectacles et entre 25 et 35 représentations à découvrir de la crèche au CM2. Les séances sont réservées en priorité aux établissements scolaires de Couëron. Les représentations tout public sont ouvertes aux classes de collèges et lycées. C'est au total plus de 2400 élèves qui assistent chaque année à une représentation.

Les conseillers pédagogiques de circonscription et conseillers pédagogiques départementaux arts plastiques, arts du spectacle vivant et éducation musicale sont à la disposition des enseignants dans le cadre de l'appropriation de l'itinéraire et des actions, de la rédaction du projet et de l'accompagnement tout au long de l'année.

Les passerelles avec les autres temps de l'enfant sont recherchées, ainsi que celles pouvant faire le lien entre les différents acteurs de son environnement.

En ce sens, certaines actions culturelles ou des dispositifs sont mis en œuvre pouvant répondre aux objectifs de :

- ✓ Créer les conditions favorables d'une relation parent-enfant basée sur une approche sensible de l'art et de la connaissance, faite de partage et d'écoute de l'autre ;
- ✓ Une alliance éducative, souvent tacite, entre les professionnels et les adultes lorsque, pour l'enfant, se construisent des goûts, la familiarisation puis l'attachement à certaines pratiques culturelles ;
- ✓ Un moyen d'atténuer les risques de désengagement des adultes une fois l'enfant confié à l'institution (école, activités périscolaires, etc..) ;

- ✓ Déplacer le regard de l'adulte sur l'enfant et ses qualités et capacités ;
- ✓ Déplacer le regard de l'enfant sur l'adulte, capable d'étonnement et d'émerveillement ;
- ✓ Partager et faire expérience ensemble. La transmission n'est plus alors descendante ;
- ✓ Placer l'enfant comme lui-même porteur de culture et capable de transmission ;
- ✓ Tenter d'atténuer la barrière sociale encore trop présente dans les pratiques culturelles ;
- ✓ Ouverture à l'altérité.

En fonction des objectifs portés, elles prennent différentes formes :

- ✓ La pratique : Atelier de pratique artistique parents/enfants en lien avec une programmation ; Les sorties et balades partagées ;
- ✓ L'échange : rencontre débat et réflexion (rencontre philo, bords de plateau) ;
- ✓ Une programmation dite familles. En parallèle, chaque enfant ayant assisté à un spectacle dans le cadre scolaire se voit remettre une invitation pour la séance tout public à laquelle il peut assister gratuitement avec sa famille ;
- ✓ Les temps de restitution des itinéraires, la recherche de traces du parcours (recueil, dessins, témoignages, son, vidéo) permettant aux familles d'avoir connaissance de ce que vit leur enfant dans les ateliers ;
- ✓ Les croisements avec les temps périscolaires et avec les accueils du mercredi en proposant des spectacles ou des activités en lien avec le dispositif d'éducation culturelle.

#### 1.4.2 LES TEMPS PERISCOLAIRES

- Les temps périscolaires organisés et proposés dans le cadre du PEdT par la Ville :

<i>Créneaux horaires du périscolaire du matin au soir</i>	<i>Nature du temps périscolaire (accueil périscolaire, TAP garderie, mono activité...)</i>	<i>Lieux et locaux</i>	<i>Publics âges (ou classes)</i>	<i>Nom Structure Organisatrice (mairie, club, asso...)</i>
<b>7h30-8h45</b> Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi <i>Sauf Jean-Zay et Aristide-Briand : 7h30-8h35</i>	<i>Accueil périscolaire</i>	<i>Ecole de référence de l'enfant, accueil dans les espaces périscolaires de l'école et cour de récréation</i>	<i>3-5 ans 6-11 ans</i>	<i>Ville</i>
<b>11h45- 13h20</b> Lundi, mardi, jeudi, vendredi <i>Sauf Jean-Zay et Aristide-Briand : 11h45-13h45</i>	<i>Pause méridienne (repas)</i>	<i>Espaces de restauration scolaire et de périscolaire de l'école de l'enfant, cour de récréation</i>	<i>3-5 ans 6-11 ans</i>	<i>Ville</i>
<b>15h45-16h30</b> Lundi, mardi, jeudi, vendredi	<i>Ateliers Ville (TAP)</i>	<i>Ecole de référence de l'enfant, accueil dans les espaces périscolaires de l'école, dans les espaces de restauration</i>	<i>3-5 ans 6-11 ans</i>	<i>Ville</i>

<b>16h30-18h30</b> Lundi, mardi, jeudi, vendredi Et <b>11h45-13h</b> Mercredi <i>Sauf Jean-Zay et  Aristide-Briand :</i> 11h55-13h	<i>Accueil périscolaire  (incluant le goûter les  lundi-mardi-jeudi-  vendredi de 16h30 à  17h)</i>	<i>Ecole de référence de  l'enfant, accueil dans les  espaces périscolaires de  l'école et cour de  récréation, espaces de  restauration scolaire</i>	3-5 ans 6-11 ans	Ville
17h-17h30/18h Lundi, mardi, jeudi, vendredi	<i>Etudes surveillées –  dispositif intégré à  l'accueil périscolaire</i>	<i>Ecole de référence de  l'enfant, accueil dans les  classes ou les espaces  périscolaires de l'école</i>	6-11 ans	Ville

- Les temps d'activités périscolaires (TAP) sont appelés ateliers Ville à Couëron :

Les ateliers Ville sont organisés dans les écoles publiques maternelles et élémentaires, chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 15h45 à 16h30. Ils sont mis en place gratuitement par la Ville :

- Les enfants des classes maternelles participant aux ateliers sont pris en charge par un binôme ATSEM et animateur-référent dès 15h45, à la sortie de la classe ;
- Les enfants des classes élémentaires sont pris en charge par l'équipe d'animation municipale et par les intervenants extérieurs conventionnés avec la Ville.

Les sites périscolaires travaillent et expérimentent la notion de « choix de l'enfant ». Ils offrent, sur les temps des ateliers ville, la possibilité aux enfants de choisir leur activité. Cette notion répond aux objectifs d'autonomie et d'épanouissement de l'enfant.

Les enfants ont aussi la possibilité d'opter pour un temps libre sans contrainte d'inscription sur une activité. Il se concrétise par une mise à disposition de matériel et d'un animateur présent pour assurer la sécurité et répondre à leurs demandes, accompagner l'émergence de projets d'enfants.

Certains ateliers se sont également articulés en lien avec les projets d'écoles ou se sont ancrés dans les événements culturels du territoire ou suivant les événements nationaux :

- Participation au carnaval organisé par un collectif d'association et aux fêtes des écoles ;
- Participation à un jardin pédagogique sur le site scolaire Anne-Frank et Léon-Blum en collaboration avec les équipes enseignantes, l'association de parents d'élèves, l'Amicale Laïque de Couëron Centre et les services : éducation, espaces verts et naturels, transition écologique et dialogues citoyens ;
- Evènement annuel sur une semaine de santé en lien avec le service restauration collective et entretien ménager.

Sur le long terme, l'objectif de la Ville est d'amplifier cette collaboration avec les équipes enseignantes en systématisant :

- La présentation des projets pédagogiques des structures périscolaires et celle des projets d'école ;
- La participation ponctuelle aux conseils de maitres sur la présentation des thématiques travaillées sur le temps scolaire.

### 1.4.3 LES ACCUEILS ET ACTIVITES EDUCATIVES ORGANISES SUR LE MERCREDI

L'accueil de loisirs périscolaire du mercredi (ALP) est organisé par la Ville dans les écoles publiques maternelles et élémentaires, chaque mercredi après-midi. Il se déroule de 11h45 à 18h30 avec un départ échelonné possible à partir de 17h00 et jusqu'à 18h30.

Aucune dérogation de sortie avant 17h00 n'est autorisée dans la mesure où les enfants sont mobilisés sur des temps d'activité jusqu'à cette heure-là.

L'encadrement des centres (au nombre de deux) est assuré par les équipes d'animation de la Ville. Chacune des deux équipes est composée d'un directeur, d'un référent sanitaire et d'agents d'animation.

Des échanges avec les parents d'élèves et les équipes d'animation / restauration ont relevé une nécessité de faire évoluer l'offre d'accueil après l'école le mercredi et de réaffirmer une logique de parcours éducatif plus cohérent pour l'enfant et en phase avec les orientations du PEdT.

C'est pourquoi depuis 2013, le parcours de l'enfant a été repensé afin de faciliter la cohésion au sein du groupe d'enfants, de bénéficier d'un temps d'accueil de loisirs apaisé et éducatif, de concentrer les besoins de restauration collective le mercredi et de limiter les déplacements en car.

Couplée à une hausse de fréquentation sur l'ensemble des temps péri-éducatifs, cette offre renouvelée intègre une possibilité d'évolution de l'accueil de l'ALP dans sa capacité d'accueil et tient compte des enjeux de sobriété énergétique et de soutenabilité pour la Ville.

En fonction de leur lieu de scolarisation, les enfants sont accueillis sur l'une des quatre structures du territoire. L'accueil de loisirs périscolaire du mercredi après-midi (ALP) se répartit en 2 groupes que sont Dynamômes et L'île aux jeux et sur 4 sites d'accueil en fonction du lieu de scolarisation des enfants.

#### **ALP Dynamômes :**

Pour les enfants scolarisés dans les écoles :

- Jean-Macé ;
- Paul-Bert ;
- Aristide-Briand.

Ils sont accueillis sur les sites de Jean-Macé pour les maternelles et Paul-Bert pour les élémentaires.

Pour les enfants scolarisés dans les écoles :

- Anne-Frank ;
- Léon-Blum ;
- La Métairie maternelle et élémentaire.

Ils sont accueillis sur les sites de Léon-Blum pour les maternelles et Anne-Frank pour les élémentaires.

#### **ALP Ile aux jeux**

Pour les enfants scolarisés dans les écoles :

- Jean-Zay (maternelle et élémentaire) ;
- Louise-Michel ;
- Rose-Orain ;

Ils sont accueillis sur le site scolaire de Jean-Zay.

Pour les enfants scolarisés dans les écoles :

- Marcel-Gouzil ;
- Charlotte-Divet ;
- Saint-Symphorien (maternelle et élémentaire).

Ils sont accueillis sur les sites de Charlotte-Divet pour les maternelles et Marcel-Gouzil pour les élémentaires.

Pour les enfants dont l'ALP n'est pas situé dans l'enceinte de leur école, un accompagnement en car ou en pédibus est organisé par la Ville dès la sortie des classes.

### **Un mercredi après-midi type :**

Les enfants déjeunent au restaurant scolaire. Après leur repas, les plus jeunes bénéficient d'un temps de repos et les plus grands d'un temps calme avant de vivre une gamme d'activités sportives, créatives, culturelles ou scientifiques et techniques, grands jeux, etc. Début des activités à 14h30, sur le site scolaire de l'ALP et les structures de loisirs environnantes (piscine, médiathèque, théâtre, ludothèque, espaces publics extérieurs...), ou sur le site de l'Erdurière. Pour le plaisir des fratries, petits et grands peuvent se retrouver autour d'activités partagés. Les enfants sont encadrés par une équipe d'animation.

Les familles peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) à partir de 17h et avant 18h30 (heure de fermeture).

#### **1.4.1 LES CENTRES DE LOISIRS ET SEJOURS EXTRASCOLAIRES**

Pendant les vacances scolaires avec l'appui de la Ville, l'Amicale Laïque de Couëron Centre (ALCC) et les associations socioculturelles Pierre-Legendre (CPL) et Henri-Normand (CHN) organisent chacune un accueil de loisirs maternel et élémentaire, des séjours courts et des camps pour les enfants couëronnais et les enfants hors commune (scolarisés sur la commune).

Associations d'éducation populaire, elles ont pour objet de contribuer à l'émancipation sociale et intellectuelle ainsi qu'à la formation civique de l'individu dans le cadre de l'éducation permanente.

Dans un souci de cohérence et de complémentarité, les acteurs associatifs et la Ville se réunissent régulièrement pour partager des réflexions communes sur les enjeux éducatifs.

	<b>ALCC</b>	<b>CHN</b>	<b>CPL</b>
<b>Ouverture - vacances scolaires</b>	Hiver / Printemps / Eté / Automne / Fin d'année	Hiver / Printemps / Eté / Automne / Fin d'année (une semaine, une année sur deux)	Hiver / Printemps / Eté / Automne / Fin d'année (une semaine, une année sur deux)
<b>Capacité d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 70 places en maternelle</li> <li>• 120 places en élémentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 48 places en maternelle</li> <li>• 48 places en élémentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 places en maternelle</li> <li>• 48 places en élémentaire</li> </ul>
<b>Horaires d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil échelonné de 7h30 à 9h30</li> <li>• Départ échelonné de 17h à 18h30</li> <li>• Inscription à la journée</li> <li>• Minimum 4 jours semaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil échelonné de 8h30 à 9h30</li> <li>• Départ échelonné de 17h à 18h</li> <li>• Inscription à la journée</li> <li>• Minimum 3 jours semaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil échelonné de 8h30 à 10h</li> <li>• Départ échelonné de 17h à 18h</li> <li>• Inscription à la journée</li> </ul>

Chiffres clés été 2024	ALCC	CHN	CPL
Offre estivale exclusivement – nombre de séjours	8	7	4
Durée moyenne d'un séjour	5	5	5
Capacité d'accueil	152 places	180 places	144 places

## 2 Coordination et Pilotage du PEDT

### 2.1 Type de coordination

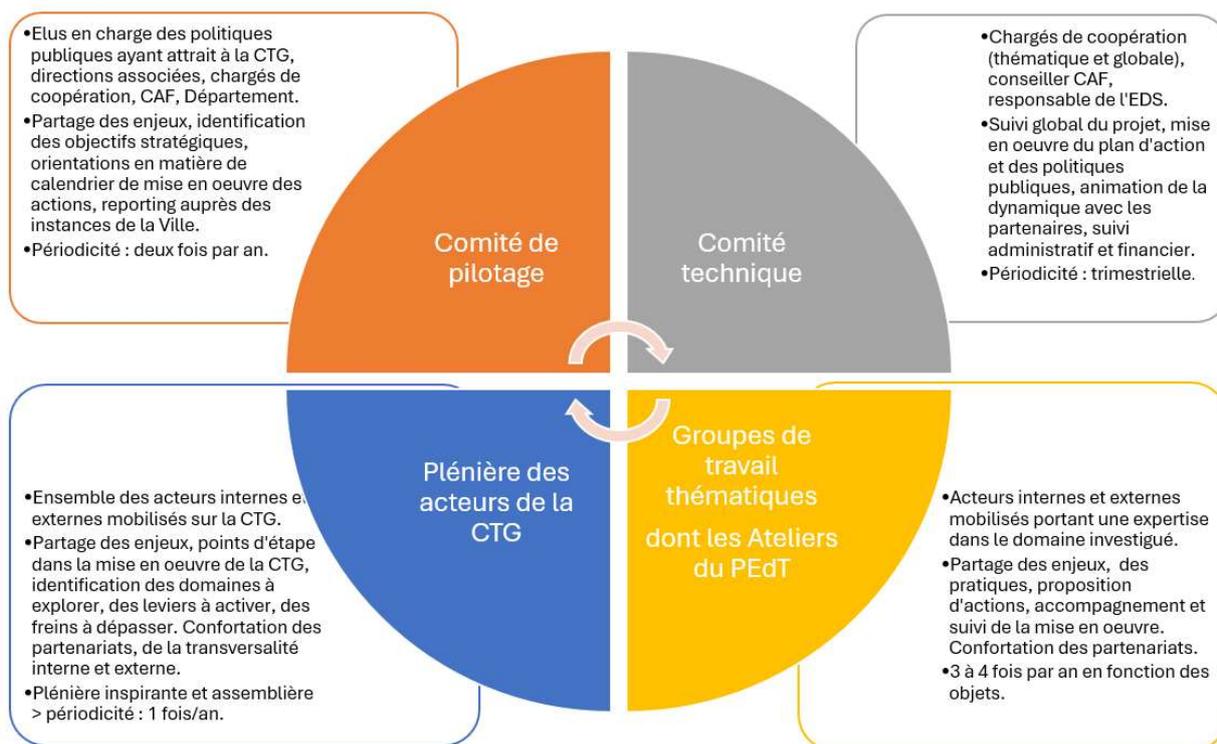
Le PEDT fait partie intégrante de la Convention territoriale globale. La CTG est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer un projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux familles dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Au regard de la convergence des orientations et actions entre la démarche territoriale portée par la CTG et l'engagement départemental de l'action sociale de proximité, cette convention vaut pour le Département, projet social de territoire. Les équipes des Espaces Départementaux des Solidarités (EDS) sont ainsi mobilisées pour répondre aux priorités de l'action sociale de proximité, à travers leur mission d'accompagnement des publics et le développement d'actions partenariales.

La CTG couvre, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Volet éducatif de la CTG, le PEDT en est une composante part entière. Dans ce cadre, sa gouvernance est partagée avec celle de la CTG comme suit :



Au titre de la Ville, le PEdT est porté par Mme Carole Grelaud, Maire de Couëron sous le pilotage de Clotilde Rougeot, adjointe à l'éducation. Delphine Lézin, responsable du service éducation, en assure, quant à elle, la coordination technique en tant que chargé de coopération thématique CTG éducation. La coordination technique du projet veille à la déclinaison territoriale du Projet Educatif de Territoire et à sa dynamique partenariale. Animatrice des partenariats sur le champ éducatif du territoire, elle identifie et mobilise les partenaires stratégiques. Elle met en place des temps forts pour la communauté éducative et favorise la participation des familles dans les actions développées.

Le groupe de travail thématique « Ateliers du PEdT » est composé des différents acteurs de la communauté éducative, qu'ils soient directeurs.trices d'écoles maternelles et élémentaires publiques, enseignant.e.s, responsables associatifs (bénévoles et professionnels), parents d'élèves, représentants de l'Education nationale, de la CAF de Loire Atlantique, du Département de Loire-Atlantique ou agents de la Ville. Véritable espace de capitalisation, de confrontation des idées entre acteurs, de coordination des actions et des projets, il se réunit jusqu'à 3 fois par an pour animer le PEdT et assurer une continuité de partage de projets école/périscolaire, un suivi de l'existant et des actions à venir.

Par ailleurs, la Ville a confié aux responsables de site scolaire (RS) la mission « référents territoriaux du PEdT », du fait de leur expertise opérationnelle et de leur connaissance des lieux et des acteurs présents autour de l'école et des espaces de vie des familles. Agents relevant du service éducation de la Ville, les RS encadrent quotidiennement les équipes péri-éducatives mobilisées sur les activités périscolaires, la pause méridienne et les ateliers Ville. Ils participent à la cohérence et à la qualité du projet d'accueil des enfants sur les sites scolaires dans le cadre de la politique éducative de la Ville. Ils assurent un rôle d'interface entre la Ville et ses services, les équipes enseignantes, les parents d'élèves et les différents utilisateurs du groupe scolaire sous sa responsabilité. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des acteurs de la communauté éducative et travaillent en collaboration directe avec les responsables d'établissements scolaires. Acteurs inscrits à l'échelle des micro-territoires, ils sont les moteurs d'actions concrètes sur les territoires et assurent une coordination et une mutualisation des projets en lien avec le comité de suivi et d'animation.

## 2.2 Bilan du précédent PEdT

### Les chiffres clés de l'évolution du PEdT 2021-2024

- **Une part constante des 0-14 ans dans la population**

2018 = 21 862 dont 19.8% de 0-14ans (4 524 enfants et jeunes)

2023 = 22 971 dont 19.8% de 0-14ans (4328 enfants et jeunes)

Si la part des 0-14ans reste constante dans la population, le nombre d'enfants et de jeunes sur la commune est en évolution de + 4.5%.

- **Une diminution des enfants scolarisés entre 2018 et 2023**

2018 = 2 283 élèves des écoles publiques primaires de 3 à 11 ans ; 1 478 en élémentaire et 805 en maternel.

2023 = 2 164 élèves des écoles publiques primaires de 3 à 11 ans ; 1 434 en élémentaire et 730 en maternel.

Il est à noter une diminution des enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire de 5.2% entre le début du PEdT 2018 et la fin de celui-ci.

- **Un comité de suivi et d'animation du PEdT dynamique**

8 temps d'Ateliers du PEdT organisés entre 2021 et 2024 rassemblant entre 40 et 60 participants représentatifs de l'ensemble de la communauté éducative.

1 démarche de consultation avec des cahiers d'acteurs et du recueil de paroles d'enfants.

- **Des propositions de qualité sur l'ensemble des temps de l'enfant**

Ateliers Ville : Depuis 2021, plus de 25 intervenants ont fait découvrir aux enfants des pratiques variées avec du lighth painting, de la photographie, des arts plastiques, de la chanson, de la danse, de la méditation, du break dance, des activités scientifiques et techniques, ...

Un enseignant a participé aux ateliers Ville en tant qu'intervenant sur le site scolaire Marcel-Gouzil en 2021-2022.

Tous les ans, 5 intervenants sportifs et des maitres-nageurs sauveteurs sont mis à la disposition des écoles publiques élémentaires et maternelles (cycle de piscine à partir de la grande section). Ce sont plus de 22 équipements sportifs qui sont également mis à la disposition des enseignants ou des équipes d'animation en autonomie pour y proposer des ateliers de pratique sportive.

Dans le cadre du Dispositif d'Education Culturel et Artistique, sont mis en place chaque année :

- 41 itinéraires (29 à destination d'enfants d'élémentaire + 12 pour les cycles de maternelle) par an répartis de manière variable entre les secteurs. La moitié des élémentaires et des maternelles bénéficient d'un itinéraire (Cycle long qui répond aux piliers de l'Education Artistique et Culturelle (EAC)).
- 41 actions de sensibilisation : l'autre moitié des élémentaires et maternelles disposent d'une action EAC que l'enseignant peut compléter dans le cadre de son propre projet de classe et d'établissement.

Le développement de l'éducation au numérique est également importante. En 2024 toutes les classes élémentaires ont été dotées de vidéoprojecteurs interactifs pour soutenir de nouvelles pratiques pédagogiques en classe.

Enfin, des parcours d'éducation à l'alimentation sont déployés dans chaque restaurant tout au long de l'année (découverte d'aliments, atelier cuisine, etc.) pour donner envie de goûter tant sur le temps de la pause méridienne que sur les temps de classe (cf. Opérations petit déjeuner, ateliers de sensibilisation). Environ 70 actions par an sont réparties sur l'ensemble des sites scolaires, soit environ 250 actions menées entre 2021 et 2024.

## Le contexte de l'évaluation du PEdT 2021-2024

L'évaluation ci-dessous est réalisée sur les bases des échanges tenus lors du comité de suivi et d'animation du 14/12/23 axés sur :

- L'évaluation de l'impact des ateliers du PEdT sur la coopération entre acteurs, le comité de suivi et d'animation ;
- L'évaluation des axes stratégiques au travers des actions.

Par ailleurs, cette évaluation tient également compte d'entretiens individuels ou collectifs de terrain avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Les objectifs de ce PEdT se dessinent autour de quatre axes stratégiques :

- Renforcer la dynamique d'animation, de suivi et d'évaluation du PEdT dans sa dimension globale et locale ;
- Consolider la coopération des acteurs autour de projets communs ;
- Conforter des parcours éducatifs cohérents et de qualité ;
- Renforcer l'accès des publics vulnérables aux espaces et aux temps éducatifs.

De manière transversale, la communication est relevée comme un levier à activer pour valoriser les actions conduites, développer l'intérêt partagé sur les questions d'éducation et favoriser la mobilisation de toutes et de tous.

## Les forces et faiblesses des actions concernées

**Objectif retenu dans le PEdT :** Renforcer la dynamique d'animation, de suivi et d'évaluation du PEdT dans sa dimension globale et locale.

**Résultats attendus :** Une mobilisation plus élargie des acteurs éducatifs (pluridisciplinarité, diversité territoriale) autour du projet.

### **Actions/activités concernées :**

- Mettre en place les modalités d'une gouvernance partagée avec l'ensemble des acteurs concernés à trois niveaux : comité institutionnel de pilotage, comité de suivi et d'animation, référents territoriaux du PEdT.
- Définir et mettre en œuvre les missions des référents territoriaux du PEdT dont l'un des rôles sera l'animation du réseau d'acteurs autour des axes du PEdT à l'échelle infra-territoriale.

FORCES	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
Des acteurs éducatifs présents sur le comité de suivi et d'animation. 8 Ateliers du PEdT réunissant entre 40 et 60 participants avec des échanges de qualité reconnus par l'ensemble des participants. De la même manière, il est noté par les participants à ces rencontres que les Ateliers du PEdT sont en lien avec des sujets d'actualité du territoire et qu'ils	Difficulté à associer à la démarche des acteurs associatifs des champs sportifs ou culturels. Des participants qui ne sont pas toujours les mêmes d'un atelier PEdT à l'autre, ce qui implique à chaque séance un temps d'interconnaissance soutenu et de rappel de ce qu'est le PEdT. Les acteurs ont le sentiment d'avoir été impliqués dans la construction. Pour autant, les participants évoquent un manque	Conforter une dynamique de rencontres à l'année : COPIL / ateliers / référents.  Formation des référents territoriaux à l'animation de réseaux et coordination de projet sur un territoire.  Création d'un espace numérique de collaboration et de valorisation des actions

permettent de mieux prendre en compte les problématiques du territoire et d’y répondre.	de visibilité sur le suivi global de projets. L’accompagnement des référents territoriaux doit être conforté afin d’animer plus significativement le projet sur le territoire auprès du réseau d’acteurs.	portées et des acteurs mobilisés (lien avec la CTG).
---	--	--

**Résultat attendu :** L’implication des acteurs éducatifs dans la construction et la mise en vie du projet.

**Actions/activités concernées :**

- Créer et mettre en place des temps fédérateurs autour des questions éducatives (format et temporalité à définir)

FORCES	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
Conférence sur l’alimentation organisée sur un site scolaire par la Ville. Plusieurs conférences organisées par des associations de parents d’élèves.	Conférences dédiées à un site scolaire et peu ouvertes sur le territoire.	Création de groupe de travail sur thématique spécifique aux acteurs : dimension sportive, culturelle... Ouvrir ces temps fédérateurs à l’ensemble du territoire.

**Résultat attendu :** Le renforcement de la place des parents et des enfants, de leurs expressions sur les questions éducatives

**Actions/activités concernées :**

- Initier une dynamique de consultation régulière des parents et des enfants tout au long du PEDT (évaluation des actions)

FORCES	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
<p>Démarche de consultation des enfants initiés par les responsables de service restauration et éducation sur la pause méridienne.</p> <p>Mise en place de rencontres inter-associations de parents d’élèves (APE) pour partager des problématiques communes, identifier des leviers.</p> <p>Comité de suivi restauration permet aux parents de partager les enjeux d’alimentation durable</p>	<p>Peu de sujets proposés par les APE. La collectivité est souvent force de propositions.</p>	<p>Création d’un groupe de travail spécifique réunissant 2 RS et responsable de service sur la mise en œuvre d’une démarche de consultation des enfants et des parents.</p> <p>Intégrer cette notion dans les projets pédagogiques.</p> <p>Sensibiliser les représentants de parents d’élèves à leur rôle, les accompagner à investir des questions éducatives.</p>

et responsable avec la communauté éducative.		
--	--	--

**Objectif retenu dans le PEdT : Consolider la coopération des acteurs autour de projets communs**

**Résultat attendu :** Le renforcement de la connaissance des actions développées sur le territoire

**Actions/activités concernées :**

- Référencer les actions réalisées et les acteurs mobilisés dans un document partagé et communiqué, de telle sorte que ce qui existe puisse être une ressource (capitalisation) et participe à des partages de compétences et de connaissances.

FORCES	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
Référentiel sur les actions de sensibilisation à l'alimentation aux goûts et référentiel sur le gaspillage alimentaire. Des actions réalisées avec la participation de différents acteurs (ex : rue scolaire, (refonte du mercredi de l'après 11h45), ... Une communication sur ces actions qui est réalisée et appréciée.	Peu de mise en partage extérieur des référentiels. Peu de capitalisation de ressources sur les pratiques pédagogiques et les projets sur les autres temps péri-éducatifs. Une demande forte des acteurs éducatifs de valorisation des actions en lien avec le PEdT.	Vers une diffusion en externe des référentiels existants (associations gestionnaires des centres de loisirs et des séjours, APE, etc.) Réaliser des référentiels sur les actions partagées qui ont été coconstruites (fête des écoles, projets d'animation...), en indiquant les problématiques de départ et le cheminement de réflexion pour arriver à l'action.

**Résultat attendu :** L'interconnaissance des acteurs

**Actions/activités concernées :**

- Créer et/ou renouveler des temps de rencontre entre structures/acteurs pour partager ce que chacun fait, les compétences et se fédérer autour des actions

FORCES	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
Temps de rencontres et d'échanges qui ont pu avoir lieu lors des ateliers du PEdT. Intervention sur ces ateliers d'acteurs associatifs qui permettent les échanges sur des actions et des objectifs pédagogiques partagés. Temps spécifique au moins 4 fois dans l'année inter-associations de parents d'élèves avec la Ville.	En dehors des temps d'échanges sur les Ateliers du PEdT institués par la Ville, il n'y a pas de temps sur les territoires de partage institués entre tous les acteurs de la communauté éducative.	Initier un temps de rencontres et d'échanges entre tous les acteurs en commençant par des rencontres de "proximité territoriale".

**Résultat attendu :** La convergence des projets d'école avec les projets pédagogiques des temps périscolaires et/ou extrascolaires

**Actions/activités concernées :**

Initier des projets marqueurs et transversaux à l'échelle des micro-territoires, autour de thématiques telles que le handicap — les rythmes de vie — la laïcité — les droits de l'enfant, le développement durable, l'alimentation en mobilisant différents formats : expo science, agora des initiatives, semaines thématiques, expositions — débats.

FORCES	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
Des projets se mettent en place à petite échelle autour du handicap, des semaines thématiques, du développement durable, l'alimentation durable, ...	Les projets mis en place ne sont pas forcément relayés, partagés aux acteurs des autres micro-territoires Difficulté de trouver des temps partagés/commun entre les différents acteurs qui interviennent sur des temps différents dans la journée de l'enfant.	Améliorer la communication afin de donner une visibilité sur les actions et projets menés sur les différents micro-territoires. (Possibilité d'ajouter des points à l'ordre du jour des CE)

**Résultat attendu :** La cour d'école, un terrain d'éducation partagé en ville

**Actions/activités concernées :**

- Mettre à l'étude l'ouverture des cours d'école sur le territoire en dehors du temps scolaire.
- Les projets de réfection de cour seront favorables à la mise en place d'espaces favorisant la mixité garçons — filles et des surfaces d'activité qui prennent en compte l'environnement.

FORCES	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
La Ville ambitionne de renouveler ses cours d'école afin de les végétaliser et de les rendre plus égalitaire. Ce projet s'articule autour de 5 objectifs : - Lutter contre les îlots de chaleur urbains et ramener de la fraîcheur en ville ; - Favoriser le développement de la biodiversité et de la nature en ville ; - Favoriser des usages diversifiés afin que chaque enfant puisse évoluer selon ses envies et ses besoins ; - Promouvoir de nouvelles formes de pédagogie : pouvoir sensibiliser les enfants à la nature dès le plus jeune âge ;	Temps de consultation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative à conforter.	Capitaliser sur l'expérimentation de renouvellement des cours d'école afin de décliner la démarche sur d'autres sites scolaires. Poser une critérisation de l'ensemble des cours pour engager la formalisation d'un schéma directeur des cours d'école. Expérimenter l'ouverture des cours d'école, hors temps scolaire à des assistants maternels pour leur permettre de bénéficier d'équipements adaptés aux jeunes enfants dans un cadre sécurisé.

<p>- Assurer la sécurité et le bien-être des enfants.</p> <p>Cette évolution des cours d'école s'inscrit dans une réflexion plus globale en lien avec le territoire qui l'environne et vient réinterroger les interactions envisageables comme l'ouverture potentielle de ces espaces sur le quartier mais également l'usage des espaces verts de proximité par les écoles.</p> <p>Projet de renouvellement de trois cours d'école en cours sur le site scolaire Léon-Blum et Anne-Frank.</p> <p>Aménagements partiels réalisés sur plusieurs cours : Jean-Macé; Jean-Zay ; Charlotte-Divet ; Marcel-Gouzil ; Paul-Bert.</p>		
--	--	--

**Résultat attendu :** Le renforcement des compétences et de leur partage sur le territoire

**Actions/activités concernées :**

- Organiser des formations-actions des acteurs éducatifs du territoire. Ex : handicap, convention internationale des droits de l'enfant, éducation au goût et lutte contre le gaspillage, éveil à la curiosité / au plaisir de chercher expérimenter à travers les activités scientifiques et techniques, ... La dimension capitalisation de cette action devra être recherchée.
- Mettre en place des rencontres inter-associations de parents d'élèves.

FORCES	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
<p>Des formations diverses sont proposées à différents acteurs éducatifs afin de renforcer les compétences de chacun (formation mutualisée restauration-éducation ; ATSEM-agents d'animation ; ATSEM-enseignants à l'initiative de l'Education nationale)</p> <p>Des réunions regroupant les associations de parents d'élèves sont mises en place (Réunion des associations de parents d'élèves sur les fêtes de fin d'année, Projets carnaval, ...)</p>	<p>Des formations qui sont des sensibilisations et des initiations ce qui peut paraître redondant pour les agents déjà formés et plus expérimentés.</p> <p>Equipe présentant un fort turn over ce qui impacte la notion de capitalisation à travers les formations.</p> <p>Des formations qui ne mélangent pas l'ensemble de la communauté éducative.</p>	<p>Mise en place de partage de compétences spécifiques entre professionnels sur les temps de réunion hebdomadaire (ex : animateurs sportifs ou avec des compétences spécifiques et reconnues qui partagent à d'autres acteurs) : anim'acteurs</p> <p>Un plus large panel de choix de formations et de formateurs en fonctions des différents stades de connaissance des acteurs éducatifs.</p>

**Résultat attendu :** L'accompagnement des initiatives collectives des parents sur les questions d'éducation

**Actions/activités concernées :**

- Renforcer les actions de soutien à la parentalité (ex : conférence thématique)

FORCES	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
<p>Action de sensibilisation autour de diverses thématiques organisées par les partenaires associatifs en lien avec les APE : semaine sans écran, ; conférence Alimentation de l'enfant en mai 2022 (3 parents-15 agents) ; Séance de garantie Mon Restau Responsable® : ateliers partagés avec plus de 150 participants en 2023 ; conférence harcèlement organisée en mai 2024 par une APE et le CHN (une quarantaine de parents-10 enfants). Création d'un espace d'accueil enfants – parents (6-11 ans) sur le secteur de la Chabossière. Des temps de ludothèque animés par les deux CSC qui participent à l'animation de la relation parents-enfants. Expérimentation d'un terrain d'aventure sur le secteur de La Chabossière en août 2023.</p>	<p>Des actions de soutien à la parentalité exclusivement organisées à destination de parents de la petite enfance. Des propositions de type conférence qui peinent à trouver leur public malgré les partenariats initiés.</p>	<p>Fédérer un réseau professionnel autour de la parentalité sur la commune pour mieux articuler les actions, les développer, et les faire connaître</p>

**Résultat attendu :** Une participation plus étendue des parents

**Actions/activités concernées :**

Créer des outils / des démarches qui favorisent l'expression de tous les parents, les échanges avec les parents dans les espaces éducatifs.

FORCES	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
<p>Comité de consultation restauration collective entre chaque période de vacances scolaires (Elu-parents-agents-prestataire). Déjeuner organisé avec les délégués de parents d'élèves au moins 1 fois par an sur un restauration scolaire. Groupe projet en fonction des projets d'école où les parents sont associés : carnaval ; comité</p>	<p>Des temps spécifiques organisés par la Ville avec les parents dans les espaces éducatifs peu fréquents.</p>	<p>Harmoniser les pratiques sur les temps d'accueil péri-éducatifs sur l'expression et l'écoute aux parents. Poursuivre et harmoniser le développement des groupes projets territorialisés. Capitaliser les ateliers partagés d'une année sur l'autre.</p>

de suivi école verte ; café papote sur certains accueils péri-éducatifs... Portes ouvertes des accueils péri-éducatifs dédiées aux échanges avec les parents.		
--	--	--

**Résultats attendus :** Une place pour les parents dans les espaces périscolaires, scolaires et extrascolaires

**Actions/activités concernées :**

- Associer les parents par l'agir, valoriser leurs compétences

FORCES	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
Mise en œuvre d'ateliers partagés sur tous les sites péri-éducatifs au moins une fois par an. Partage des projets d'école et du projet pédagogique sur certaines équipes péri-éducatives. Temps d'animation et de rencontre organisés régulièrement sur les centres de loisirs organisés par les associations.	Tous les sites péri-éducatifs ne présentent pas leur projet pédagogique à l'équipe enseignante ou aux parents.	Harmoniser les pratiques et valoriser le projet pédagogique de chaque unité péri-éducative auprès de la communauté éducative. Inscrire dans les projets pédagogiques la participation des parents à la vie de l'unité péri-éducative A poursuivre. Capitaliser les ateliers partagés d'une année sur l'autre.

**Résultats attendus :** Une plus grande cohérence entre les acteurs pour qu'il y ait une continuité dans les projets proposés aux enfants.

**Actions/activités concernées :** Définir des règles partagées à l'échelle du site scolaire / du territoire pour viser la cohérence éducative, un mieux-vivre ensemble.

FORCES	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
Règles de vie mises en partage sur certains sites scolaires entre le temps scolaire et le temps péri-éducatif. Confortation des mutualisations de matériel et de ressources entre le temps péri-éducatif (Ville) et le temps extrascolaire (associations).	Des règles de vie définies mais modifiées parfois sans communication auprès de l'ensemble de la communauté éducative.	Harmoniser les pratiques sur les règles de vie et définir des règles communes dans les lieux mutualisés. Inscrire des points à l'ordre du jour du 1 <sup>er</sup> conseil d'école sur les règles partagées sur tous les temps et les projets communs.

**Résultats attendus :** La recherche permanente d'une cohérence éducative entre les équipes de la pause méridienne, où le rôle de chacun est affirmé et reconnu et les enjeux sont portés collectivement.

**Actions/activités concernées :**

- Construire un référentiel du vivre ensemble au sein de chaque école et harmonisé sur le territoire (lieux communs : médiathèque / piscine / théâtre) ;
- Elaborer une charte de la pause méridienne qui donne des éléments pour : penser des temps de transition entre les différents temps de l'enfant le midi ; connecter ce temps aux autres temps péri éducatifs ; questionner la durée de la pause méridienne ; poursuivre les démarches en termes de : lutte contre le gaspillage, tri des déchets, éveil au goût, éveil à l'écologie, origine des aliments ;
- S'appuyer sur Mon Restau Responsable® pour permettre aux enfants de faire le lien avec la transition écologique et les rendre acteurs de leur alimentation, à la fois pour leur santé propre, mais aussi dans une optique d'éducation à l'environnement et à l'alimentation ;
- Développer les démarches qualité en s'appuyant sur des réseaux permettant de les coordonner et structurer les démarches de lutte contre le gaspillage, d'éducation au goût dans une recherche de continuité entre temps périscolaire et extrascolaire.

FORCES	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
<p>Elaboration de schémas partagés sur la place et le rôle des adultes lors du temps de pause méridienne et de la collation.</p> <p>Allongement de la pause méridienne à 2h sur deux sites scolaires.</p> <p>Référentiel sur les actions de sensibilisation à l'alimentation aux goûts et référentiel sur le gaspillage alimentaire.</p> <p>Temps de travail croisé entre l'éducation et la restauration systématique 3 fois par an dans le cadre de l'éducation à l'alimentation.</p> <p>Expérimentation suivie d'une pérennisation du projet de choix de l'enfant au repas végétarien.</p> <p>Végétalisation des assiettes au-delà de la loi Egalim.</p> <p>Recyclage des bio déchets via 100% des déchets compostés avec une sensibilisation récurrente des enfants grâce à des prestataires ou des actions quotidiennes au sein des restaurants scolaires.</p> <p>Accompagnement des écoles dans une démarche de pique-nique zéro déchet.</p> <p>Démarche qualité : Mon restau responsable® et territoire bio engagé (2024), trophées de la nutrition durable (2024). Qualité de l'approvisionnement.</p>	<p>Référentiel du vivre-ensemble : action non réalisée.</p>	<p>Partage avec les centres de loisirs de l'ensemble de ces démarches &gt; confortation des démarches sur les temps extrascolaires.</p> <p>Poursuite et amplification des parcours d'éducation à l'alimentation durable et responsable.</p>

**Objectifs retenus dans le PEdT : Conforter des parcours éducatifs cohérents et de qualité**

**Résultats attendus :** Les Ateliers Ville, des temps confortés et articulés au projet d'école

**Actions/activités concernées :**

- Rendre plus cohérent le temps d'Ateliers Ville dans le parcours global de l'enfant en repensant et en partageant : le sens, le temps, le contenu, l'organisation.
- Renforcer les temps de rencontre entre acteurs éducatifs pour :
  - Travailler la complémentarité des Ateliers Ville avec le projet d'école et les enseignants ;
  - Réaffirmer la qualité éducative proposée par le projet ;
  - Remplir au mieux leur fonction de découverte.
- Favoriser les rencontres et le partage de compétences et de connaissances entre enfants en construisant des jumelages entre les écoles, entre espaces éducatifs pour favoriser l'échange, la découverte, la rencontre d'enfants.

FORCES	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
<p>Présence d'intervenants spécialisés extérieurs avec des compétences spécifiques sur l'ensemble des sites élémentaires.</p> <p>Travail amorcé sur l'harmonisation des pratiques des ateliers Ville entre les sites.</p> <p>Ateliers Ville réalisés de manière régulière autour de l'alimentation avec l'intervention d'agents de restauration et de partenaires.</p> <p>Groupe projet multi-partenarial sur l'alimentation au goût.</p> <p>Des projets inter-unité péri-éducatifs réalisés en 2022, 2023 et 2024 autour de la pratique sportive sur le temps de pause méridienne.</p>	<p>Présence d'intervenants spécialisés en maternelle uniquement sur un site le vendredi de chaque semaine.</p> <p>Des temps de réflexion partagée difficiles à mettre en place pour assurer une complémentarité avec le projet d'école car les temps de travail se chevauchent.</p> <p>Absentéisme parmi les agents de la Ville doublé d'une difficulté de recrutement qui perturbe l'avancée et la mise en œuvre des projets.</p> <p>Absence de jumelage sur le temps des ateliers Ville entre les écoles faute de temps lié à la durée des ateliers / distance entre les écoles.</p>	<p>Envisager de positionner des intervenants spécialisés sur les écoles maternelles.</p> <p>Permettre aux ATSEM de participer à plusieurs réunions Ateliers Ville dans l'année avec l'équipe animation.</p> <p>Envisager d'allonger le temps Ateliers Ville sur projet spécifique et communication auprès des familles.</p> <p>Spécifier des temps de réflexion entre les responsables d'unité d'animation pour l'harmonisation des pratiques.</p>

**Résultat attendu :** Des parcours qui offrent à chaque enfant la possibilité, par la découverte et l'expérimentation, de mobiliser, de développer et de renforcer ses compétences

**Actions/activités concernées :**

- Créer des parcours éducatifs pour une continuité dans les projets proposés aux enfants et faire du lien entre les actions réalisées ;
- Initier des parcours entre les différents espaces de vie de l'enfant pour rendre l'enfant acteur de ce qu'il vit par une continuité dans les projets (que l'enfant garde trace de son parcours et puisse le partager) ;
- Poursuivre les projets artistiques, culturels et sportifs proposés par la Ville en incluant notamment l'art plastique dans le PEAC ;

- Développer la natation scolaire par davantage d'aménagements du bassin en lien avec le projet pédagogique.

FORCES	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
<p>Tissu associatif sur le territoire permettant des intervenants extérieurs sur la pause méridienne et les ateliers Ville. Lien entre la Ville et le conseiller pédagogique Education nationale sur le déploiement du dispositif Savoir Nager, ainsi que sur le Savoir Rouler (lancement à la rentrée 2024 d'une réflexion partagée avec les écoles élémentaires sur un dispositif en vue d'une expérimentation au printemps 2025).</p> <p>Plus de 80 propositions entre parcours et itinéraires proposés aux écoles élémentaires publiques dans le cadre du Dispositif d'Education Culturelle et Artistique. Et des expérimentations pour une ouverture aux maternelles. Des parcours d'éducation à l'alimentation sur tous les sites scolaires avec la découverte d'un aliment, une sensibilisation à l'alimentation, un menu à thème, la décoration du restaurant et un travail autour du gaspillage alimentaire. Une offre pédagogique élaborée par l'ALCC sur le champ de l'éducation à l'environnement sur le site de l'Erdurière pour appuyer les écoles dans l'animation des sorties sur ce site. Les activités proposées découlent d'un travail partenarial mis en place. 5 journées ont été organisées en juin 2024 pour 8 classes accompagnées. Reconduction envisagée à l'automne 2024. Chaque année, l'ALCC accompagne une école dans la mise en place d'une course</p>	<p>Manque d'articulation entre les différentes structures permettant à l'enfant de conforter un parcours entre ses différents espaces de vie. Peu de lien entre le PEAC et le service éducation sur le temps péri éducatif. Peu de Capitalisation entre les acteurs des parcours proposés. Peu de parcours éducatifs proposés par les agents d'animation sur les ateliers Ville.</p>	<p>Mieux coordonner le passage d'une structure à une autre, nécessitant une flexibilité organisationnelle.</p> <p>Inclure le service culturel dans le parcours péri-éducatif de l'enfant.</p> <p>Explorer la possibilité d'étayer le DECA avec un volet éducation à l'alimentation.</p> <p>Systematiser la présentation des projets pédagogiques au service culture et aux enseignants.</p> <p>Conforter la formation des agents d'animation et des ATSEM au projet d'animation avec une évolution pédagogique répondant à des thématiques en lien avec le projet d'école.</p>

<p>solidaire ; ce projet est l'occasion de sensibilisation des enfants et de mise en action des notions de solidarité, de coopération internationale, d'engagement. Une offre d'activités d'éveil et de découverte connectée à la médiathèque – ex : semaine fête de la science, éducation aux médias, etc.</p>		
---	--	--

**Résultats attendus :** Couëron, un « territoire à hauteur d'enfants »

**Actions/activités concernées :**

- Créer une carte Loisirs rassemblant les zones de loisirs ouvertes au public (ex : skate-park, parcours BMX, terrain de foot, parc de l'Erdurière, aires de jeux dans l'esprit des cartes sensibles ;
- Aménager des aires de jeux, city stade ;
- Sécuriser les rues dans les quartiers (mobilités douces).

FORCES	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
<p>Réaménagement de deux aires de jeux (quartier des Marais - finalisé et La Métairie - en cours de réalisation) reposant sur une consultation citoyenne. Dispositif Plan Communal Vélo sur le territoire avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le déploiement d'abri vélos sur tous les sites scolaires d'ici à 2025</li> <li>- La mise en place d'une rue scolaire pour le site scolaire Léon-Blum et Anne-Frank</li> <li>- Le lancement en 2024 d'une démarche projet pour expérimenter de manière concertée avec les directions d'école le dispositif Savoir Rouler A Vélo</li> </ul>	<p>Pas de pilote identifié pour créer une carte Loisirs. Action non prioritaire au regard des nouveaux enjeux apparus au cours de la période 2022-2024.</p> <p>Dispositif de rue scolaire : un modèle de gestion de contrôle d'accès à stabiliser.</p>	<p>Non renouvellement de cette action carte Loisirs.</p> <p>Développer le dispositif SRAV à l'ensemble des sites scolaires élémentaires &gt; objectif : permettre aux enfants d'être autonomes pour se rendre à l'école et à leurs activités en toute sécurité à pied ou à vélo</p>

**Résultats attendus :** La mise en place de temps passerelles pour les moins de 3 ans afin d'accompagner l'entrée en maternelle

**Actions/activités concernées :**

- Identifier des temps privilégiés permettant aux moins de 3 ans de découvrir l'établissement scolaire dans lequel ils vont être accueillis : enfants des structures communales, enfants des structures associatives et privées, enfants accueillis chez les assistantes maternelles, enfants gardés à domicile ;
- Transmission et communication d'éléments sur les enfants.

FORCES	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
Plusieurs modalités de passerelle existent entre les structures (crèche/école). Fiche sanitaire (petite enfance et RAF)	Quid des passerelles avec les assistantes maternelles.	Engager un groupe de travail Education nationale / Ville pour conforter les passerelles.

**Objectifs retenus dans le PEdT :** Renforcer l'accès des publics vulnérables aux espaces et aux temps éducatifs

**Résultats attendus :** Une meilleure connaissance des ressources (lieux et acteurs) sur le territoire. Le développement d'espaces éducatifs inclusifs, la continuité de parcours pour chaque enfant.

**Actions/activités concernées :**

Agir pour ouvrir et rendre accessibles les espaces éducatifs à tous :

- Recenser les lieux et les professionnels présents sur le territoire pouvant accompagner les personnes en situation de handicap, pour améliorer les prises en charge et transmettre l'information aux parents, enfants et professionnels ;
- Installer une mission transversale « handicap » au sein du service éducation (interlocuteur privilégié des familles pour construire, avec l'enfant et les parents, un projet d'accueil individualisé spécifique à chaque espace éducatif) ;
- Mettre en réseau les référents handicap des différentes structures présentes sur la commune ;
- Etudier les possibilités de continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH ;
- Sensibiliser enfants et adultes à la question de l'inclusion et du respect des différences ;
- Poursuivre la mise en accessibilité des écoles.

FORCES	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
Création de 6 postes P2 AESH pour assurer une continuité d'encadrement des enfants en situation de handicap sur le temps de la pause méridienne et des ateliers Ville. Confortation ponctuelle des taux d'encadrement en fonction des projets d'accueil sur le temps périscolaire (matin/soir) et ALP Sensibilisation de 36 agents d'animation et ATSEM autour de l'accueil des enfants en situation du handicap par 1 journée de formation en 2022 et 1 en 2023. Planification de la mise en accessibilité des structures accueillant des enfants –	Difficulté de recrutement des AESH sur les temps Ville avec des emplois précaires et multi-employeurs suite aux annonces du gouvernement de la non-continuité de prise en charge des AESH par l'Education nationale sur les temps sous la responsabilité des collectivités territoriales. Pas de lieux ressources / documents à disposition sur la thématique du handicap en interne à la Ville.	Création d'un livret ressource à destination des professionnels.  Mise en place de formations/conférences autour de ce sujet.  Confortation et mise en réseau des référents sur les structures partenaires.  Définition d'une stratégie d'information, d'accueil, d'accompagnement des enfants et de leur famille à 360°

<p>plusieurs sites ont été réaménagés : La Métairie, Jean-Macé, etc.</p> <p>Référent handicap au sein du service éducation pour accompagner la famille dans le projet d'accueil sur les temps péri-éducatifs (formalisation d'un projet spécifique en fonction des besoins de l'enfant)</p> <p>Kit inclusion mis à dispositif de chaque école.</p> <p>Formalisation d'un référentiel d'accueil et d'accompagnement partagé entre l'école, l'association de parents d'élèves et la Ville sur le dispositif Ulis.</p> <p>En lien avec la CTG, animation d'un groupe de travail handicap dynamique et permettant la rencontre interacteurs et la connaissance des lieux sur le territoire accessible à tous &gt; ouverture d'une réflexion partagée avec des associations sportives.</p> <p>Désignation de référents handicap au sein des associations gestionnaires des centres de loisirs, des EAJE, etc.</p> <p>Expérimentation d'un dispositif d'accompagnement des équipes déclenché au besoin pour échanger sur les pratiques en matière d'accueil d'enfants à besoins spécifiques (2 équipes accompagnées par une psychologue en 2023-2024).</p> <p>Gestion des allergies alimentaires de manière inclusive permettant à 90% des enfants présentant des allergies de se restaurer sur la base des repas proposés de droit commun. Seulement 6 paniers repas fournis ponctuellement par les familles sur 2300 enfants accueillis.</p>		
--	--	--

**Résultat attendu :** La possibilité de participer aux actions proposées sur les territoires et l'accès de tous et toutes à l'éducation et aux loisirs.

**Actions/activités concernées :**

- Organiser la présence des différents acteurs dans les équipes éducatives à l'échelle de l'école pour accompagner les parcours et éviter les ruptures.

FORCES	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
<p>Des projets personnalisés d'accueil de plus en plus partagés entre l'Education nationale et la Ville.</p> <p>Mise en œuvre d'une réflexion partagée entre la Ville et les associations gestionnaires des centres de loisirs sur la révision de la politique tarifaire (18 mois de travaux) &gt; visée d'équité et d'accessibilité à l'offre.</p> <p>Réflexion portée par le CCAS sur la révision des aides facultatives.</p>	<p>De nombreuses équipes éducatives mises en place sans informer les équipes péri-éducatives.</p>	<p>Informar les directions d'école de l'importance de signaler toutes informations aux équipes péri-éducatives concernant le suivi des enfants.</p> <p>Explorer les possibilités de confortation du départ en vacances à travers la mise en œuvre du dispositif de Colos apprenantes.</p>

**Résultat attendu :** L'élaboration de mesures de prévention du décrochage scolaire.

**Actions/activités concernées :**

- Renforcer la complémentarité de l'accompagnement à la scolarité et l'étude surveillée.

FORCES	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
<p>Mise en œuvre du service d'études surveillées (conditionné à la réservation de l'accueil périscolaire et donc au paiement de la facturation au QF)</p> <p>Structuration du service d'études surveillées en concertation avec les directions d'école (Règlement mis en place, organisation harmonisée sur le territoire).</p> <p>Mise en œuvre d'une réflexion multi-acteurs partagée lors d'un atelier du PEdT sur l'articulation et la complémentarité de l'offre d'accompagnement à la scolarité sur le territoire</p> <p>Relance du dispositif d'accompagnement à la</p>	<p>Problème de proximité des structures associatives en fonction des écoles (manque d'un transport des enfants vers le CSC organisateur de l'accompagnement à la scolarité.)</p> <p>Un dispositif d'études surveillées encadré sur certain site scolaire par des agents d'animation et sur d'autres sites scolaires par des enseignants, amenant une différenciation de prise en charge des modalités d'accompagnement des enfants sur ce temps.</p> <p>Des places sur l'accompagnement à la scolarité limité au cadre régi par le CLAS et le nombre de bénévoles au</p>	<p>Sensibilisation des agents encadrant les études surveillées aux dispositifs d'accompagnement à la scolarité proposés sur le territoire.</p> <p>Information auprès de tous les enseignants en élémentaire du territoire sur les dispositifs d'accompagnement à la scolarité (brochure des CSC ? Communication Ville ?)</p> <p>Développer les possibilités d'accompagnement à la scolarité de manière équilibrée sur le territoire</p>

scolarité sur le secteur de la Chabossière. Organisation de la présentation du dispositif d'accompagnement à la scolarité aux directions d'école (2024).	sein des structures organisatrices.	
---	-------------------------------------	--

**Résultat attendu :** La création d'outils de communication permettant une meilleure prise en charge des publics fragiles et la prévention, par un repérage précoce, des difficultés.

**Actions/activités concernées :**

- Travailler autour du « partage d'informations à caractère confidentiel ;
- Imaginer et créer des outils de transmissions et d'échange d'informations pour améliorer la prise en charge des enfants en difficulté et éviter notamment la « répétition du handicap ».

FORCES	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
Fiche sanitaire partagée entre les temps extrascolaires et périscolaires.	Cadre stricte RGPD limitant la possibilité de créer un fichier. Des PAI spécifique au temps extra-scolaire ne permettant pas un partage d'information facilitant le parcours de la famille.	Vers un partage des informations sur les PAI ? Sur des projets d'accueil individualisés ? Sensibiliser les acteurs à la notion de vulnérabilité. Mettre en œuvre des actions de formation sur le mieux repérer pour mieux prévenir et mieux protéger.

**Objectifs retenus dans le PEdT : La communication**

**Résultat attendu :** Le renforcement de la lisibilité et de la visibilité des actions portées

**Actions/activités concernées :** Définir une stratégie de communication sur le champ de l'éducation dont la parent'news sera un des piliers.

FORCES	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
Des outils à disposition tels que le portail e-dém@rches. Edition annuelle du guide "Mon année péri-éducative de la PS au CM2 à Couëron" (2 éditions depuis 2023) - présentation du	Pas d'outils/supports de communication mixte. Des référentiels existants sur les actions autour de l'alimentation au goût mais non communiqués en externe.	Mutualisation des outils / canal commun de communication avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative type padlet (inscription plus large dans le cadre de la CTG)

<p>support envisagé aux APE pour recueillir leurs points de vue et envisager des ajustements pour permettre une compréhension la plus élargie possible.</p> <p>Des outils de communication intra-site péri-éducatif tels que le Charlotte News ou le Margouz Time.</p> <p>Des supports accompagnant la présentation de Mon Restau Responsable®</p> <p>Edition d'un guide des activités de loisirs extrascolaires chaque été - commun aux trois associations gestionnaires avec l'appui de la Ville.</p> <p>Edition d'un supplément au Magazine municipal pour annoncer la programmation des Estivales (offre culturelle, sportive, évènementiel à destination des familles).</p>	<p>Mise en sommeil de la parent'news depuis 2022.</p>	<p>Valorisation systématique des projets remarquables réalisés sur les sites péri-éducatifs via une procédure type à définir.</p>
--	---	---

### 3 Axes Prioritaires du PEdT 2021-2024

#### 3.1 Les objectifs du PEdT

Volet éducatif de la CTG, le PEdT participe à la déclinaison de la vision globale du territoire de cette convention dont les axes stratégiques sont :

- ▶ Faciliter la continuité des parcours (éducatifs, culturels et citoyens) ;
- ▶ Veiller à l'équité dans l'accès aux droits pour conforter la mixité et la cohésion sociale ;
- ▶ Décloisonner les réseaux et fédérer les acteurs autour de projets communs.

Ces axes prioritaires sont déclinés dans un plan d'action présenté ci-après. Au total, 34 actions sont projetées dont :

- 14 actions déjà existantes sur le territoire ;
- 7 actions qui seront amplifiées ;
- 13 nouvelles actions.

#### 3.2 Le cadre de l'évaluation du PEdT 2024-2027

Chaque instance de gouvernance contribuera à la démarche d'évaluation. Cette démarche s'inscrit dans une continuité calendaire et permettra de maintenir la dynamique collective engagée, en réunissant un maximum de personnes de la communauté éducative (recherche d'une pluridisciplinarité des participants).

Le groupe de travail thématique éducation est l'instance d'évaluation prédominante. En effet, les Ateliers du PEdT ont pour enjeu d'alimenter les réflexions portées à chaque niveau, tant par le comité de pilotage que par les consultations animées par les référents sur les territoires ou par le comité technique. Cette instance permet de faire un point d'étape sur la mise en vie du projet, de réunir différents acteurs du territoire (pluridisciplinarité, diversité territoriale).

La première étape est donc la plénière de la CTG (valant de PEdT et de PTS) en septembre 2024 qui permettra la présentation du projet du PEdT à l'ensemble de la communauté éducative.

La seconde étape après une année de mise en place est de pouvoir, au travers des ateliers du PEdT, faire un bilan et mettre en perspective des pistes d'amélioration pour les actions conduites. Au moins deux temps sont à prévoir en novembre 2025 et mars 2026.

Parallèlement, une consultation des enfants, ainsi que des parents, sera envisagée afin qu'ils puissent s'exprimer sur des problématiques spécifiques.

Enfin, la dernière étape posera une évaluation qui nourrira la poursuite du PEdT pour la période de 2027 à 2030.

En parallèle de cette action de suivi, l'organisation de temps fédérateurs est envisagée sur les 6 ans. Ces actions auront pour but de sensibiliser dans un esprit festif, ludique, concret ce qui est fait sur le territoire dans le cadre du PEdT.

L'écriture de projets par territoire d'intervention et de rapports d'activité permettra également l'évaluation des actions mises en œuvre.

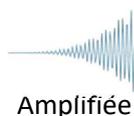
La complémentarité engagée entre les différents projets sur le territoire sera également un levier pour permettre d'apercevoir tout au long de cette période les perspectives à développer dans le cadre du renouvellement du PEdT.

### 3.3 Les actions prioritaires du PEdT

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, le PEdT s'articule avec d'autres dispositifs tels que le Projet de Territoire Social (PTS) et le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Ces deux dispositifs sont ainsi pastillés sur le plan d'action :



De même, chaque action est critérisée comme :



## Prendre en compte l'enfant dans sa globalité

2025

Formalisation d'une stratégie d'accompagnement à 360

&gt;&gt; axe prioritaire sur le handicap.

NOUVEAU!

## Accompagner les familles dans les transitions

2025

Renforcement des **liaisons** entre les différents types d'accueil, la famille et l'école>> Mise en place de **temps passerelle**

2027

Accompagnement à la **transition alimentaire** en restauration collective

&gt;&gt; Elaboration de menus "repères" en restauration collective et végétalisation des assiettes proposées aux enfants



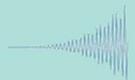
## Construire un environnement favorable à l'épanouissement de l'enfant, du jeune

2025	Mise en œuvre de l'action « <b>repérer pour mieux prévenir</b> » 	
2027	<b>Médiation par les pairs</b> sur les temps péri-éducatifs <i>&gt;&gt; Généralisation progressive à tous les sites</i>	
2026	Confortation du temps d' <b>ateliers Ville</b> dans le parcours global de l'enfant	
2024 ->	<b>Renouvellement des cours d'école</b> au service de tous les temps de vie de l'enfant <i>&gt;&gt; Schéma directeur des cours</i>	
2025	Définition de la stratégie du déploiement du <b>sport libre</b>	
2025-2028	Création d'une <b>offre coordonnée d'éducation à l'environnement</b> ( <i>parcours</i> ) <i>à destination des écoles, des centres de loisirs</i>	
2025-2028	<b>Programme d'actions éducatives</b> <i>de lutte contre le harcèlement scolaire dès le plus jeune âge et promotion de l'éducation à l'égalité filles garçons et éducation à la santé sexuelle</i> 	

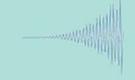
## Sécuriser les parcours entre les âges, conforter les opportunités

2024-2028	<p>Déploiement des <b>parcours éducation à l'alimentation durable et responsable</b> sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant</p> <p>&gt;&gt; <i>Référentiel d'actions</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Mise en place de parcours éducation alimentation dans le cadre du Dispositif d'Education Culturel et Artistique.</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Formation des acteurs sur différentes thématiques.</i></p>	
-----------	---	---

## Soutenir et accompagner la parentalité

2025-2028	<p><b>Confortation de l'offre favorisant le lien parents-enfants</b></p> <p>&gt;&gt; <i>Stabilisation de l'offre LAEP (CPL) pour les moins de 6 ans et EAPE (CHN) à destination des 6-11 ans</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Création d'une offre à destination des parents d'ados, de jeunes</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Actions sur les violences intra familiales dont les violences éducatives ordinaires</i></p>	
2026-2028	<p>Développement des <b>actions itinérantes</b> pour aller vers les parents de l'ensemble du territoire</p>	
2024-2028	<p><b>Sensibilisation à l'alimentation durable</b> dans le cadre des parcours d'éducation à l'alimentation</p> <p>&gt;&gt; <i>flyers à destination des familles / mise en place de conférences / opération petits déjeuners</i></p>	

## Adapter et conforter l'offre de services en veillant à son équilibre territorial

2025-2027	<p><b>Confortation du dispositif d'écomobilité</b></p> <p>&gt;&gt; <i>dispositif de savoir-rouler</i></p> <p>&gt;&gt; <i>implantation d'abris vélos sur les sites scolaires, les équipements sportifs.</i></p>	
2025	<p><b>Déploiement du dispositif d'éducation artistique et culturelle</b> (école, péri-éducatif, petite enfance)</p>	
2027	<p><b>Renouvellement du dispositif sportif</b></p>	
2024-2028	<p><b>Adaptation du patrimoine</b> scolaire, péri-éducatif, extrascolaire aux évolutions</p> <p>&gt;&gt; <i>Définition d'un schéma directeur des sites scolaires / péri-éducatifs et extrascolaires</i></p>	
2024-2028	<p><b>Adaptation de l'offre de loisirs éducatifs</b> à destination des enfants pendant les vacances scolaires &gt;&gt; <i>Capacités, modalités, expérimentation d'une offre adaptée aux 10-13 ans, mise en lien des compétences des services municipaux et de celles des associations pour conforter la découverte de pratiques sportives et culturelles au-delà de l'offre formelle des centres de loisirs.</i></p>	
2024-2028	<p>Confortation des <b>dispositifs de soutien et d'accompagnement à la scolarité</b> – notamment sur le secteur La Chabossière + offre à destination des ados</p>	

Aller vers les plus éloignés, se rapprocher des publics isolés, fragiles		
A programmer	<b>Sensibilisation des acteurs à la thématique de la vulnérabilité</b>	 
2025	<b>Mobilisation de l'accueil d'urgence et/ou occasionnel</b> pour répondre aux besoins ponctuels	 
Se faire connaître : rendre visible et lisible l'offre de service		
2025	Coordination de l'information sur l'offre péri-éducative et extrascolaire pour orienter les familles > guichet unique La Fonderie et site internet	
Adapter les niveaux d'accompagnement en fonction des besoins et impulser l'accompagnement à 360°		
2024 ->	<b>Révision de la politique tarifaire des prestations aux familles</b> >> Tarifs péri-éducatifs, extrascolaires – 2024 >> Réflexion à engager sur la révision des autres tarifs de la collectivité (portage de repas, transport des personnes âgées et personnes en situation de handicap...) ainsi qu'à terme celle à ouvrir avec les autres partenaires associatifs (OMS, Ecole de musique, GALM, ...) sur la politique tarifaire appliquée.	
2024	<b>Révision des aides facultatives</b> >> Réflexion : culture et sport, actualisation avec extension d'aides aux 18-25 ans (volet jeunesse).	
2026	<b>Etat des lieux des relais et solutions d'entraide autour du répit parental et familial</b> >> Confortation du départ en vacances des enfants en situation de précarité - mise en réseau d'acteurs / colos apprenantes >> Accompagnement au départ en vacances en familles	
2025	Etat des lieux des <b>actions parentalité mises en place à toutes les étapes de la vie</b>	
Renforcer l'accès à une citoyenneté active		
2024-2028	<b>Développement des projets renforçant l'enfant en tant qu'acteur</b> >> Projets à hauteur d'enfants >> Commission menus enfants >> Consultation régulières des enfants sur la pause méridienne	

Conforter les coopérations et la transversalité interne et externe		
2024-2028	<p><b>Mise en cohérence des démarches et des projets stratégiques engagés sur le territoire</b></p> <p>&gt;&gt; <i>Revue de projets</i></p> 	
Favoriser et renforcer l'interconnaissance des acteurs du territoire		
2024-2028	<p><b>Partage d'information et communication dans tous les espaces formels et informels</b></p> <p>&gt;&gt; <i>Vis ma vie, café des acteurs, parcours de découverte du territoire dédiés aux nouveaux professionnels (cf. démarche ASU).</i></p> 	
2026	<p><b>Mise en place d'outils de communication collaboratifs et fonctionnels</b></p> 	
Favoriser les complémentarités, le faire ensemble pour coopérer		
2024 ->	<p><b>Définition et mise en œuvre d'un plan de lutte contre la pénurie d'animateurs, de professionnels de la petite enfance</b> &gt;&gt; campagne de communication, participation à des forums de l'emploi, accueil d'apprentis dans les deux secteurs + BAFA en intra, réflexion avec l'ALCC / les CSC sur l'articulation des postes en animation entre Ville et association.</p>	
Développer la formation croisée des professionnels et construire de références communes		
2025	<p><b>Expérimentation d'actions de formation et de développement de compétences communes à différentes structures.</b></p> <p>&gt;&gt; <i>Formation commune, analyse d'échanges et de pratiques.</i></p> 	
Favoriser les complémentarités, le faire ensemble pour coopérer		
2024-2028	<p><b>Participation à des journées d'études (ANDEV, charte éducative, PAT, ...), des rencontres départementales des chargés de coopération CTG, des rencontres portées par les réseaux d'éducation populaire</b></p> 	

## ANNEXE : Demande Complémentaire Plan Mercredi



### Données Générales liées au Plan Mercredi

Nom Prénom de l'élue référente : **Clotilde Rougeot**  
**Adjointe à l'éducation Mairie de Couëron**  
Adresse électronique : [cabinet@mairie-coueron.fr](mailto:cabinet@mairie-coueron.fr)

Nom Prénom du coordonnateur : **Delphine Lézin**  
**Responsable du service éducation**  
Téléphone : 02 40 38 51 47  
Adresse électronique : [dlezin@mairie-coueron.fr](mailto:dlezin@mairie-coueron.fr)

**Durée du Plan Mercredi** : la convention sera sur la même échéance que celle du PEdT.

### Organisation (cette organisation peut être actualisée annuellement par avenant)

Tableau de présentation des accueils collectifs de mineurs déclarés à la DSDEN service jeunesse engagement et sports, ouverts le mercredi et inscrits dans le Plan Mercredi (se référer au site [caf.fr](http://caf.fr) via le lien ci-dessous)

<https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-loire-atlantique/partenaires-locaux/vacances-loisirs/le-plan-mercredi>

Nom de l'accueil	Nom de la structure organisatrice (association, mairie...) <sup>6</sup>	Horaires d'ouverture et de fermeture de l'accueil le mercredi	Adresse complète de l'accueil	Tranche d'âge du public accueilli	Numéro dossier Caf (Numéro SIAS)
Dynamômes	Mairie de Couëron	11h45-18h30	Rue de la Pierre 44220 COUËRON	3-11 ans	200500035
L'île aux Jeux	Mairie de Couëron	11h45-18h30	32 rue Jean-Claude Maisonneuve 44220 COUËRON	3-11 ans	

**Nombre de places ouvertes (effectif total déclaré) le mercredi par commune dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan mercredi :**

*Nom de la commune* : **COUËRON**

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 150

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 150

<sup>6</sup> Les organisateurs d'accueil collectif de mineurs doivent avoir téléchargé, sur leur onglet organisateur du logiciel TAM, leur projet éducatif actualisé

### **Activités proposées dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :**

- x activités artistiques
- x activités scientifiques
- x activités civiques
- x activités numériques
- x activités de découverte de l'environnement
- x activités écocitoyennes
- x activités physiques et sportives

### **Partenaires des accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :**

- x associations culturelles
- x associations environnementales
- x associations sportives
- équipe enseignante
- x équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

### **Intervenants dans les accueils déclarés (en plus des animateurs) :**

- x intervenants associatifs rémunérés
- x intervenants associatifs bénévoles
- x intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- parents
- enseignants
- x personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

### **Engagements de la collectivité dans la charte qualité Plan Mercredi**

La charte est disponible sur le site <http://planmercredi.education.gouv.fr/>

***La collectivité s'engage à prendre en compte la charte qualité du Plan Mercredi et à tendre avec ses partenaires vers la satisfaction globale de ses critères. Pour chacun des 4 axes de la charte, veuillez présenter synthétiquement l'existant, et les perspectives d'évolutions sur la durée du plan mercredi.***

### **La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant**

#### **L'existant :**

Comme explicité plus haut, depuis 2013, le parcours de l'enfant le mercredi a été repensé afin de faciliter la cohésion au sein du groupe d'enfants, de bénéficier d'un temps d'accueil de loisirs apaisé et éducatif, de concentrer les besoins de restauration collective le mercredi et de limiter les déplacements en car.

En fonction de leur lieu de scolarisation, les enfants sont accueillis sur l'une des quatre structures du territoire. L'accueil de loisirs périscolaire du mercredi après-midi (ALP) se répartit en deux groupes que sont Dynamômes et L'Île aux jeux et sur 4 sites d'accueil en fonction du lieu de scolarisation des enfants.

La communauté éducative travaille ensemble à mieux articuler les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires. Les liens entre acteurs se renforcent pour plus de complémentarité entre les temps sur la journée, la semaine, voir les vacances scolaires. Une complémentarité des acteurs s'inscrit sur chaque site scolaire pour respecter et préserver le rythme et les besoins de l'enfant. En ce sens, l'interconnaissance des acteurs est très importante.

Tout comme sur le précédent PEdT, il est à noter que chaque accueil de loisirs périscolaire du mercredi travaille également à croiser leur projet (pédagogique / d'école).

Les responsables de site scolaire, les enseignants et les équipes d'animation participent à entretenir au quotidien des liens afin de proposer une prise en charge harmonieuse. Sur plusieurs sites, les règles de vie sur l'école sont réfléchies conjointement afin de ne pas mettre en difficulté les adultes et de respecter une cohérence vis-à-vis des enfants sur les différents temps de vie de l'enfant.

Il existe des projets, travaillés entre les équipes périscolaires, de restauration et les équipes enseignantes, qui trouvent un écho sur le temps de l'ALP (et inversement), comme par exemple les actions initiées dans le cadre du projet d'éco-école.

### **Perspectives :**

Il est à noter que le PEdT précédent a permis de travailler sur une plus grande complémentarité sur certains projets ciblés. Pour autant, il nous faut systématiser la présentation croisée des projets d'école et projets pédagogiques participant à cette démarche. L'articulation des différents temps de l'enfant pourra être abordé afin de travailler sur les transitions entre temps périscolaire, scolaire, extrascolaire.

## **2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)**

### **L'existant :**

L'accueil d'enfants en situation de handicap dans les structures de loisirs de droit commun représente un enjeu majeur d'accessibilité pour toutes et tous aux activités de loisirs éducatifs. Il permet de garantir le droit aux loisirs pour chaque enfant. Le vivre et l'agir ensemble, l'acceptation des différences, la rencontre et l'enrichissement par la mixité des publics font partie intégrante du Projet Educatif de Territoire (PEdT) porté par la ville de Couëron. Dans cette perspective, assurer une continuité éducative pour tous les enfants du territoire est un engagement porté par la Ville à travers la mise en œuvre d'une mission d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des enfants en situation de handicap et de leur famille. Assurée par la responsable de service éducation, cette mission permet aux familles et aux acteurs éducatifs mobilisés d'avoir une interlocutrice privilégiée.

L'accueil et l'orientation des familles sont primordiaux et doivent être coordonnés au regard des capacités de la collectivité. La responsable de service éducation assure une coordination des projets d'accueil sur les temps péri-éducatifs et les temps scolaires en mobilisant les équipes pédagogiques sur les sites dans un dialogue nourri avec les directions d'école. L'échange dans un triptyque famille - école - Ville est fondamental pour la réussite de l'accueil et donc le bien-être de l'enfant.

Une anticipation des démarches d'accueil permet à chaque enfant le maintien d'une bienveillance et sécurise son parcours. L'enjeu pour la Ville est d'engager une coopération entre les acteurs pour assurer une qualité de prise en charge. Pour l'enfant et sa famille, la qualité de son orientation va lui permettre de mettre en œuvre des réponses spécifiques au regard des difficultés, de ses ressources individuelles et de son autonomie.

Un groupe de travail « handicap », spécifique à la CTG, travaille depuis plusieurs années dans ce sens. Les acteurs sont toujours plus nombreux et renforce la connaissance, l'interconnaissance et la mise en réseau des acteurs concernés par le handicap.

Depuis, le début de l'année scolaire 2022-2023, la Ville a créé 6 contrats dédiés à l'inclusion avec 5 postes de type AESH sur les temps péri-éducatifs (pause méridienne et ateliers Ville) et un poste d'agent d'animation référent du dispositif d'Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sur le site scolaire Marcel-Gouzil. Il est précisé que lors de l'accueil de loisirs du mercredi après-midi, la Ville conforte le taux d'encadrement en fonction du projet d'accueil formalisés dans un dialogue avec les familles.

Par ailleurs, le plan pluriannuel de formation du service éducation comporte systématiquement une journée dédiée à l'accueil des enfants en situation de handicap. Afin d'accompagner cette action quotidienne et inclusive, le plan de formation intègre progressivement des modules de niveau (sensibilisation vs approfondissement) pour développer les approches liées à l'accueil d'enfant en situation de handicap. Aujourd'hui, ce sont 36 agents sensibilisés à l'accueil d'enfants en situation de handicap.

### **Perspectives :**

Afin d'améliorer la qualité de réponse aux familles et à l'accueil des enfants, il serait opportun de systématiser une rencontre partagée entre les services petite-enfance, éducation, relation aux familles et l'Education nationale avec le PIAL et les directions d'école. De même, permettre à chaque acteur d'être formé pour bâtir une pédagogie différenciée émergeant des comportements de l'enfant serait pertinent.

La Ville met à disposition des sites scolaires des kits inclusion. Cette dotation de matériel spécifique de base est à enrichir des nouveaux besoins des directions d'école et des équipes périscolaires.

La mission d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des familles gagnerait à être davantage territorialisé avec la mise en place de référent accueil inclusif sur chaque site scolaire.

L'accueil d'enfants en situation de handicap doit être pris en compte sur chaque site scolaire par la mise en œuvre d'un référentiel d'accueil réalisé avec les familles et les partenaires de santé de l'enfant. Des temps d'information de la part de ces professionnels pourraient être dédiés pour les équipes enseignantes comme les équipes périscolaires.

### **Mise en valeur de la richesse des territoires**

#### **L'existant :**

Couëron est riche d'un environnement naturel et patrimonial autant historique que culturel. De nombreuses possibilités de sorties au grand air sont offertes aux acteurs de la communauté éducative. La Ville travaille par ailleurs à dynamiser son patrimoine et met en œuvre de nombreuses actions ludiques accompagnant les acteurs qui le souhaitent qu'ils s'agissent de l'offre Dispositif Education Culturelle et Artistique grâce au théâtre, à la médiathèque ou de l'offre sportive grâce à la piscine et aux nombreux équipements sportifs mis à la disposition de la communauté éducative.

Le site de la Gerbetière, le port Launay ou encore la Tour à plomb sont autant de richesses patrimoniales et historiques qui viennent conforter le dynamisme et le cadre de vie offert aux enfants et à la communauté éducative.

D'autre part, la Ville engage de nombreux partenariats avec les acteurs éducatifs locaux. Des conventions pluriannuelles d'objectif et de moyen avec des partenaires associatifs locaux (ALCC, centres socioculturels associatifs) sont mises en place. Ces partenariats permettent la mise en place d'offre globale de loisirs éducatifs et d'actions jeunesse sur le territoire en s'appuyant sur des projets pédagogiques définis et coconstruits, répondant ainsi aux besoins des familles et de leurs enfants. A ce titre, ces partenaires associatifs organisent des accueils extrascolaires sans hébergement, des séjours et camps à destination des enfants de 3 à 15 ans, pendant les périodes de petites et de grandes vacances, en cohérence avec les besoins du territoire. La Ville renforce la coordination entre ces acteurs, à travers des espaces de dialogue réguliers et des outils partagés.

De plus, les associations développent des projets en articulant leurs actions respectives dans le prolongement et en complémentarité de l'école publique, contribuant ainsi à la démarche partenariale globale pilotée par la Ville. Elles travaillent ainsi à la continuité et à la complémentarité entre les acteurs éducatifs, dans le but de freiner les phénomènes grandissants de décrochage et de déscolarisation précoces. Elles visent le déploiement du CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) en lien étroit avec les parents, et interviennent au sein des établissements scolaires.

#### **Perspectives :**

Le dispositif de Découverte d'Education Artistique et Culturelle est en cours de renouvellement. Une convention entre les services départementaux de l'Education Nationale et ceux de la ville de Couëron a pour objet de fixer les modalités du partenariat pour permettre aux élèves des écoles primaires (maternelles et élémentaires) publiques de la ville de Couëron d'accéder à une offre complète et diversifiée dans le cadre de leur parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de leur scolarité. Cette convention sera signée lors d'une soirée du comité d'animation et de suivi du PEdT.

Les propositions d'itinéraires ou d'actions de sensibilisation vont évoluer puisque le dispositif est étendu au cycle 1 (PS/MS). Une expérimentation aura lieu dès la rentrée de septembre 2024 sur un site scolaire maternelle et élémentaire. Sur l'ensemble de l'année scolaire, les leviers et freins d'une telle évolution seront analysés. Cette expérimentation a vocation à être pérennisée si les retours des équipes sont positifs. Il est également prévu des temps de formation / sensibilisation des parcours auprès des animateurs ALP afin qu'ils puissent se saisir de ce dispositif et le prolonger sur le mercredi.

En cours de renouvellement sur l'année 2025, les nouvelles CPOM s'inscriront dans une continuité de l'existant. Elles s'attacheront à nouveau à l'organisation des loisirs des enfants en établissant des liens avec les autres structures socioculturelles et sportives.

Il est également à noter que de nombreux projets pédagogiques des accueils périscolaires et de l'ALP développent l'ambition de valoriser la diversité des parcours éducatifs offerts par la Ville. Tout au long de l'année, les enfants sont ainsi invités par des projets ludiques et variés à (re)découvrir le patrimoine qui les entoure.

#### **4 Le développement d'activités éducatives de qualité**

##### **L'existant :**

Comme précisé précédemment, le territoire offre une diversité d'activités de loisirs et de découverte relevant de thématiques diversifiées aussi bien culturelles, artistiques, environnementales, scientifiques, numériques, citoyennes ou sportives.

Les activités proposées s'inscrivent dans le cadre de projet présentant une évolution pédagogique. Les enfants selon leur rythme et leur besoin ont le choix de leurs activités. La Ville est attentive à ce que les activités proposées veillent aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.

L'Accueil de Loisirs Périscolaire du mercredi participe à l'acquisition d'une citoyenneté et de l'autonomie de l'enfant. Apprendre à trouver sa place dans le groupe, découvrir son territoire, réinvestir des acquis de l'école permette de s'exprimer et de travailler sur l'estime de soi.

##### **Perspectives :**

Afin d'aller plus loin dans le respect des rythmes et des besoins de l'enfant, la Ville souhaite créer des espaces spécifiques dans chaque site scolaire afin que les enfants puissent :

- Se poser / se reposer ;
- S'exprimer / échanger ;
- S'isoler ;
- Se défouler.

La mise à disposition de malles pédagogiques dédiées à certaines thématiques sera à harmoniser sur l'ensemble des sites et à valoriser auprès de toutes les équipes. Une sensibilisation sera à chaque fois nécessaire et prise en compte.